

# CREDOC

# CAHIER DE RECHERCHE

## "L'entrepreneuriat féminin : prochaine victime de la crise ?"

DOI: 10.5281/zenodo.4730656

Solen BERHUET  
Sandra HOIBIAN

*Cette recherche a bénéficié d'un financement au titre de la subvention recherche attribuée au CRÉDOC*

DÉCEMBRE 2020





CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET  
L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

« L'entrepreneuriat féminin : prochaine victime de la crise ? » ?

DOI: 10.5281/zenodo.4730656

Solen BERHUET, Sandra HOIBIAN

**CAHIER DE RECHERCHE N°353**

**DECEMBRE 2020**

**Pôle Evaluation et Société**

**Dirigé par Sandra HOIBIAN**

*Cette recherche a bénéficié d'un financement au titre de la subvention recherche attribuée au CRÉDOC.*

---

142 rue du Chevaleret – 75013 PARIS – [www.credoc.fr](http://www.credoc.fr)

---

# SOMMAIRE

RESUME .....	3
INTRODUCTION .....	4
PARTIE I. ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ.....	6
1. L'aboutissement du salariat dans les années 1950.....	6
1.1 Le salariat, forme d'emploi dominante à partir des années 1950 .....	6
1.2 Dans les années 1980, les formes atypiques d'emploi salarié se développent .....	6
1.3 Le statut d'indépendant progresse en France depuis le milieu des années 2000, sous l'impulsion des politiques publiques .....	10
1.4 Une progression qui recouvre aujourd'hui une myriade de situations .....	14
1.5 Avant la crise sanitaire de 2020, les créations d'entreprises progressaient, tous statuts confondus.....	16
1.6 L'emploi non salarié en Europe .....	19
2. Les femmes empruntent moins souvent que les hommes le chemin de la création d'activité .....	23
2.1 Une stagnation des créations d'entreprises par les femmes, en dépit des aides et outils mis en place par les pouvoirs publics.....	23
2.2 Les stéréotypes de genre comme frein à la création d'entreprise chez les femmes .....	25
2.3 Le miroir aux alouettes de l'entrepreneuriat comme moyen de mieux articuler temps de vie professionnel et privé .....	26
2.4 Des entrepreneures présentes surtout dans le secteur de la santé et des services, et avec des rémunérations inférieures à celles des hommes .....	29
PARTIE 2 – L'ENTREPRENEURIAT FEMININ : PROCHAINE VICTIME DE LA CRISE ? .....	32
1. La création d'entreprises individuelles se maintient.....	33
2. Les secteurs d'activité où les hommes sont plus représentés sont plus durement touchés.	34
3. La situation financière des indépendantes actuelles est fragilisée par la crise .....	35
4. Les femmes entrepreneures ont davantage de comportements de retrait de la sphère publique en liaison avec leurs craintes sanitaires .....	37
5. La crise favorise un retour à des rôles genrés traditionnels et l'arrêt d'activité des entrepreneures .....	39
6. Le durcissement des conditions de crédit aux micro entreprises pourrait affecter plus particulièrement l'entrepreneuriat féminin .....	41
7. L'attrait de l'entrepreneuriat diminue auprès des femmes.....	42
BIBLIOGRAPHIE .....	47

## RESUME

---

Mots clés : création d'activité, marché du travail, femmes, entrepreneur, entrepreneure, indépendant, covid, crise

La création d'entreprise est depuis plusieurs années valorisée comme un moyen de dynamiser l'accès à l'emploi et à des carrières intéressantes pour toute la population, et en particulier pour les femmes. Le présent travail dresse un état des lieux de l'entrepreneuriat féminin et esquisse les premiers impacts de la crise de la covid-19 sur celui-ci. Malgré la progression de la création d'entreprise, et les nombreux dispositifs de soutien ciblés sur les femmes, celles-ci ne représentent que 40% des créateurs d'entreprises. Contrairement aux idées répandues, la situation d'indépendante ne leur permet pas une meilleure conciliation vie privée professionnelle, ni d'accéder à des rémunérations similaires à leurs homologues masculins, ni à une plus grande palette de secteurs. La crise vient fragiliser cet édifice déjà branlant. La situation financière des indépendantes s'est plus particulièrement dégradée et celles-ci ont plus souvent arrêté leur activité que les hommes. En outre, leur plus grand respect des recommandations sanitaires les conduisant à une forme de retrait de la sphère publique, et le durcissement de l'accès au crédit auquel elles ont déjà des difficultés à accéder en temps habituel, laissent supposer que l'entrepreneuriat féminin n'a pas de beaux jours devant lui.

## INTRODUCTION

---

Les créations d'entreprises individuelles ont fortement augmenté dans le milieu des années 2000 en France. Cette croissance a été largement facilitée par la multiplication des aides et dispositifs (loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, régime des micro-entreprises, ...) mis en place par les pouvoirs publics pour faciliter et soutenir les créateurs d'entreprises. **Quelques mois avant la crise sanitaire de 2020, le nombre de créations d'entreprises était à son plus haut niveau, avec 815 000 créations enregistrées en 2019.**

Le développement de l'entrepreneuriat est pensé comme un instrument des pouvoirs publics pour promouvoir l'**innovation** et la **compétitivité économique**. C'est envisagé également comme un levier en faveur de **l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés du marché du travail**. La France, comme d'autres pays de l'Union Européenne, pose ainsi la création d'activité comme une réponse satisfaisante pour **répondre à la question du chômage**, dans un contexte où celui-ci reste à un niveau élevé. Pour Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis, la création d'entreprises viendrait ainsi « au secours de l'emploi »<sup>1</sup>, y compris pour **des publics les plus éloignés du marché du travail** (publics peu diplômés, jeunes actifs ou actifs en fin de carrière professionnelle, etc.). La place des **femmes** dans la création d'entreprise fait, à ces multiples titres, l'objet d'une attention particulière. Les **inégalités professionnelles** – et économiques qui en découlent – entre les hommes et les femmes dans le monde du travail sont loin d'avoir disparu. Les femmes représentent environ trois quarts des **bas salaires**<sup>2</sup>. Elles sont, plus souvent que les hommes, payées aux alentours du SMIC (62% des « smicards » sont des femmes). Et occupent plus souvent des **emplois de mauvaise qualité**, comme l'explique la sociologue Margaret Maruani dans son livre *Travail et emploi des femmes*<sup>3</sup>. « À côté des formes anciennes d'inégalités professionnelles (écarts de salaires, différences de carrières, ségrégations horizontales et verticales), de nouvelles modalités de disparités ont vu le jour », dont l'importante proportion de femmes employées en **contrats courts et/ou à temps partiel**. Les femmes représentent ainsi 79% des 4,4 millions emplois à temps partiel<sup>4</sup>. A des emplois moins rémunérateurs, et moins souvent à temps plein, s'ajoutent des interruptions de carrière pour élever leurs enfants, qui ont des impacts sur leur trajectoire salariale sur le long terme<sup>5</sup>. La question de **l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale** reste encore une question prioritairement adressée aux femmes actives. **L'entrepreneuriat est à ce titre souvent présenté comme une solution** répondant à ces différents enjeux. Créer son entreprise permettrait aux femmes de concilier plus facilement leurs temps de vie, offrir une voie pour contourner le plafond

---

<sup>1</sup> Sophie Boutillier, Dimitri Uzunidis, 2015, « De la société salariale à la société entrepreneuriale ou la création d'entreprises au secours de l'emploi », *Revue des Sciences de gestion*, 2015/5-6, n°275-276

<sup>2</sup> Dans l'article, les bas salaires sont définis comme inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population, soit 1198 euros nets par mois en 2015.

<sup>3</sup> Margaret Maruani, 2000, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte

<sup>4</sup> Insee, *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2018 - Insee Références

<sup>5</sup> Laurent Lequien, *Durée d'une interruption de carrière à la suite d'une naissance : impact sur les salaires*, L'exemple de la réforme de l'APE, Politiques sociales et familiales n°108, CNAF, juin 2012, <http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/x-publications/x-politiques-sociales-et-familiales/politiquessociales-et-familiales-n%C2%B0-108>

de verre dans les entreprises, une solution aux difficultés d’insertion professionnelle ou de retour à l’emploi des mères ou encore, pour compléter des revenus du salariat qui ne seraient pas suffisants. Les pouvoirs publics ont déployé des **mesures spécifiquement dédiées aux femmes** pour les encourager à créer leurs propres entreprises. **Pourtant, les femmes s’engagent moins dans une activité indépendante** que les hommes. A ce constat, s’ajoute **la crise sanitaire liée à la Covid-19**. Les mesures de politique sanitaire prises pour enrayer la propagation du virus ont impacté l’activité économique du pays de manière inédite créant à la fois un choc d’offre et de demande, avec des conséquences multiples. Les **indépendants**, au même titre que les salariés, ont dû pour certains cesser leur activité (bars, restaurants, salons de coiffure, etc.) quand d’autres ont pu poursuivre leur travail en l’exerçant à distance (certains métiers du conseil par exemple).

Comment expliquer la **sous-représentation des femmes** parmi les créateur.e.s d’entreprise ? Et quel impact aura la crise sanitaire **sur l’activité des entrepreneuses** et entrepreneurs actuels et les projets de création dans les mois qui arrivent ?

Sans pouvoir répondre de manière exhaustive à ces questions, le présent cahier de recherche se propose d’avancer quelques éléments d’explications de la situation passée et à venir sur le sujet en mobilisant différents matériaux : littérature, données de statistiques publiques, publications diverses et enquêtes CREDOC. Dans un premier temps nous avons cherché à **dresser un état des lieux de l’entrepreneuriat féminin et des freins et leviers** au développement de celui-ci. La première partie s’emploie ainsi à dépeindre dans le paysage pluriel de l’entrepreneuriat, la place des femmes, les secteurs où elles créent des entreprises, leurs statuts, leurs revenus, la réalité de la conciliation entre l’activité professionnelle et la vie de famille, et les obstacles/freins éventuels rencontrés par les femmes. Puis dans la deuxième partie, nous cherchons à **esquisser les premiers impacts constatés sur l’activité indépendante des femmes et les projets de créations d’entreprises** par des femmes en mobilisant notamment les résultats de l’enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC menée pendant le 1<sup>er</sup> confinement.

# PARTIE I. ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

---

## 1. L'aboutissement du salariat dans les années 1950

### 1.1 Le salariat, forme d'emploi dominante à partir des années 1950

C'est avec la seconde révolution industrielle, amorcée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, que le statut de salarié s'est progressivement construit. Les restructurations industrielles à l'œuvre ont exigé de « nouvelles normes de production [basée] sur une main-d'œuvre stable, travaillant à temps plein et d'une manière régulière, effectuant une tâche précise sur des postes de travail fixes »<sup>6</sup>. **L'entreprise** devient « l'espace de travail privilégié, avec un employeur clairement identifié, au détriment du travail indépendant, forme juridique d'emploi jusque-là dominante en France »<sup>7</sup>.

Durant les trois premiers quarts du XIX<sup>ème</sup> siècle, le travailleur loue ses services, en-dehors de tout contrat de travail. Le louage d'ouvrage s'impose pour tous les travaux payés à la pièce, tandis que le louage de services concerne les travailleurs non qualifiés, louant leurs services à la journée<sup>8</sup>. La consolidation du « statut d'emploi » modifie en profondeur le « contrat de travail lui-même » puisque le rapport salarial introduit un rapport de subordination, rapport de subordination qui met un terme aux « contraintes marchandes qui laissent l'employeur et l'employé face à face sans système de régulations collectives. » Le **droit du travail devient un « droit social »** qui « protège le corps du travailleur (...) par l'instauration progressive des lois et des réglementations relatives aux accidents du travail, à la sécurité et à l'hygiène sur les lieux de travail (...) et la sécurité du travailleur construite à partir de son travail : respect des conditions de travail préalablement négociées sur un mode paritaire (conventions collectives), garanties contre les licenciements arbitraires, réduction du temps de travail (...) »<sup>9</sup>. Les transformations du marché du travail ont été longues et ce n'est qu'à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, dans les années 1950, que la **société salariale** aboutit. La grande majorité de la « population active dispose alors, parce qu'elle est salariée, d'un statut social consistant (le statut de l'emploi) auquel sont rattachés des droits sociaux étendus, droit du travail et protection sociale »<sup>10</sup>.

### 1.2 Dans les années 1980, les formes atypiques d'emploi salarié se développent

Dans les années 1980, avec la montée quasi continue du chômage, son installation dans la durée et la complexité des problèmes sociaux qui en découlent, l'État va multiplier ses plans d'action pour endiguer la hausse du chômage. L'ordonnance n°86-948 du 11 août 1986 sur le travail différencié

---

<sup>6</sup> Robert Castel, 2012, « Salariat », in Antoine Bevort, Annette Jobert, Michel Lallement, Arnaud Mias (Dir.), Dictionnaire du travail, Paris, PUF, 2012, p.705.

<sup>7</sup> Florence Lefresne, 2005, *Les mutations de l'emploi en France*. Paris, La Découverte, p.5

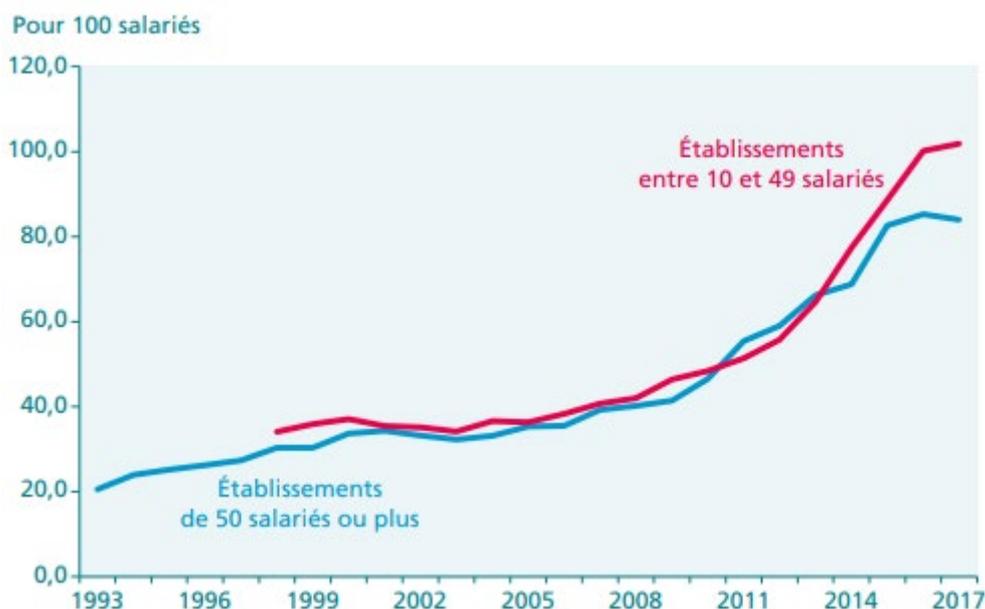
<sup>8</sup> Cyril Wolmark, 2016, « Le travail, absent du droit du travail ? », *Travailler*, volume 36, n°2, pp. 155-172.

<sup>9</sup> Robert Castel, 2012, op.cit., p.706

<sup>10</sup> Robert Castel, 2012, op. cit, p.703

va faciliter le **recours aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire et favoriser le travail à temps partiel**<sup>11</sup>. À partir du milieu des années 1980 se développe en effet l'idée selon laquelle le chômage s'explique notamment par des **rigidités** trop fortes dans le fonctionnement du marché du travail. En rendant le système plus souple aux embauches, le chômage diminuera. Les formes atypiques d'emploi, s'écartant de la norme d'emploi à temps plein en CDI se sont ainsi développées à compter de cette période. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité sont devenues de plus en plus poreuses, avec une « hétérogénéité des formes d'emploi » et de chômage. Il s'est ainsi opéré un « **éclatement** » **des catégories d'emploi et de chômage** ainsi qu'une première étape de **multiplication des « situations intermédiaires »**<sup>12</sup>, **entre le salariat et le statut d'indépendant**. « L'importante augmentation des embauches en **CDD** traduit un changement des comportements des entreprises dans les recrutements. Depuis 1993, les recrutements en CDD ont été multipliés par 4 pour les établissements de plus de 50 salariés, passant de 20,5% en 1993 à 84% en 2017. Dans les établissements de 10 à 49 salariés, l'accroissement semble globalement du même ordre, quoiqu'un peu plus important depuis 2015. Dans les deux cas, aucune composante conjoncturelle ne ressort. Les évolutions seraient donc avant tout guidées par des tendances de long terme »<sup>13</sup>.

**Figure 1 : Evolution des taux d'entrée en CDD**



Source : Dares, MMO, données rétropolées avant 2016

Champ : France métropolitaine, secteur privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO (mouvement de main d'œuvre)

<sup>11</sup> Norbert Holcblat, 1997, « La politique de l'emploi en perspective », in Dares, La politique de l'emploi, p.19

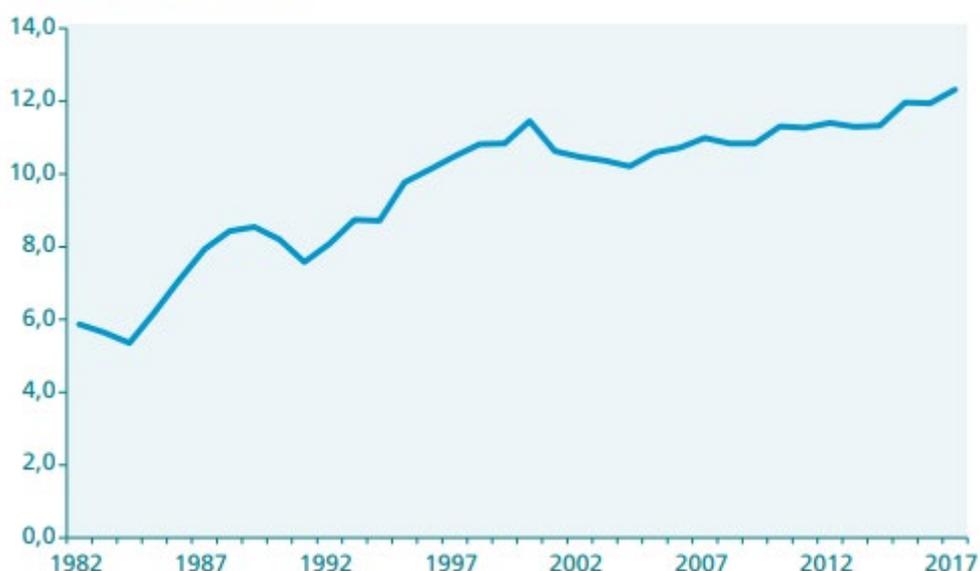
<sup>12</sup> Claude Thélot, 1986, « Emploi et chômage : l'éclatement », *Economie et Statistique*, n°193-193, novembre-décembre 1986, p. 3-4

<sup>13</sup> Kévin Milin, 2018, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses*, juin 2018, n°026

La part des CDD dans l'ensemble de l'emploi salarié a ainsi doublé entre le début des années 1980 et 2017, en passant de 6% à 12% (Figure 2). Cette évolution s'est également accompagnée d'une forte hausse des contrats en **CDD de très courte durée**. En 2017, 30% des CDD ne durent qu'une seule journée. Le recours aux CDD de très courte durée est particulièrement marqué dans certains secteurs d'activité comme la restauration, l'audiovisuel ou encore l'hébergement médico-social. « Au sein des flux d'embauches en CDD et CDI, la part des CDD a nettement progressé en vingt-cinq ans, notamment à partir des années 2000, passant de 76 % en 1993 à 87 % en 2017. Cette évolution structurelle dans les mouvements de main-d'œuvre s'accompagne d'une forte hausse des contrats de très courte durée ; en 2017, 30 % des CDD ne durent qu'une seule journée »<sup>14</sup>.

**Figure 2 : Evolution de la part des CDD dans l'ensemble de l'emploi salarié**

Pour 100 emplois salariés



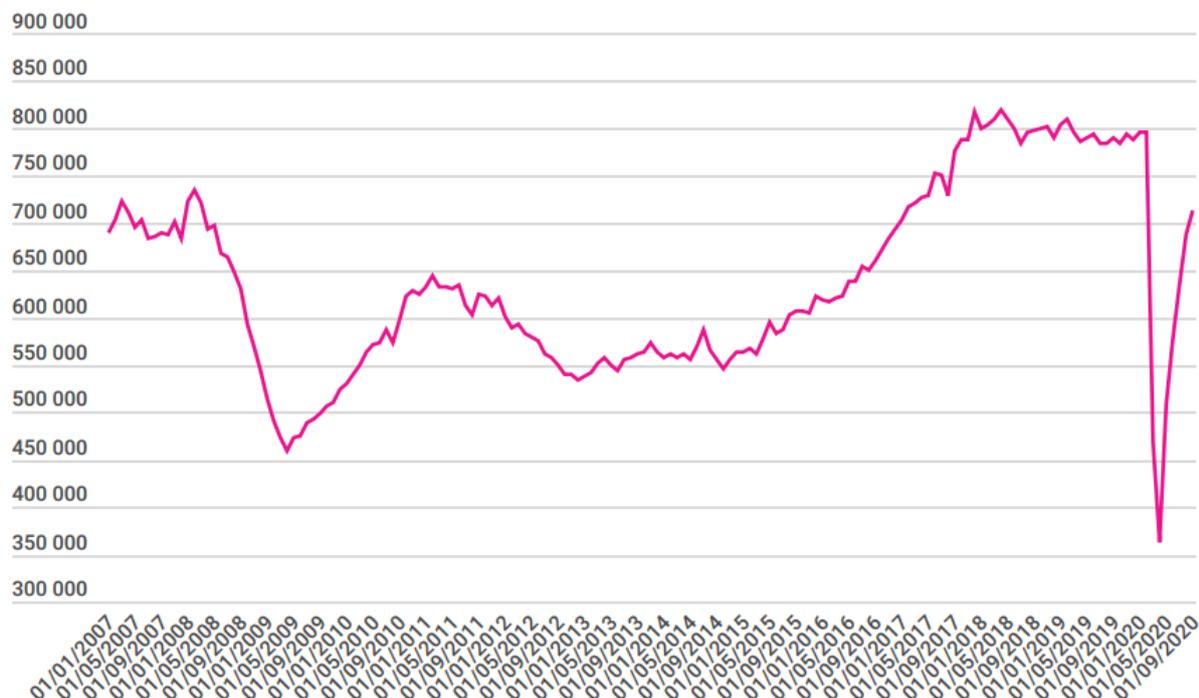
Source : Dares, MMO, données rétropolées avant 2016

Champ : France métropolitaine, secteur privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO (mouvement de main d'œuvre)

Les évolutions de l'emploi **intérimaire** constituent un **indicateur avancé du marché du travail**. En période de décélération de l'activité économique, les emplois intérimaires sont les premiers détruits. Lorsque l'activité économique repart, les créations d'emploi démarrent en premier lieu dans l'intérim. Les données de la Dares et de Pôle Emploi (Figure 3) le montrent bien, le recours aux intérimaires a nettement diminué à la suite de la crise économique de 2008, et sont repartis à la hausse entre 2009 et 2010. Ils n'ont depuis, cessé de progresser, jusqu'à la crise sanitaire de 2020 (nous y reviendrons dans la partie 2).

<sup>14</sup> Kévin Milin, 2018, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses*, juin 2018, n°026

Figure 3 : Nombre d'intérimaires en fin de mois depuis 2007



Source : Dares, exploitation des déclarations nominatives (DSN) et des fichiers Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Champ : France, hors Mayotte, intérimaires, y compris CDI intérimaires, données Corrigées des Variations Saisonnières (CVS)

Au même titre que les CDD, la durée des périodes d'intérim a fortement diminué sur une trentaine d'années. Dans les années 1970, la durée des missions d'intérim était de 4 semaines en moyenne, contre 2 semaines en moyenne au début des années 2000. « C'est une diminution significative qui traduit une évolution dans les modes d'usage de l'intérim. Dans les discours, l'intérim est souvent présenté comme un instrument adapté à la gestion de l'incertitude des carnets de commandes ou à la nature cyclique ou saisonnière de certaines activités, par exemple les ouvrages / chantiers pour le BTP. Dans un contexte d'incertitude croissante, cette adaptation entre niveaux des effectifs et les besoins de production doit être de plus en plus rapide »<sup>15</sup>.

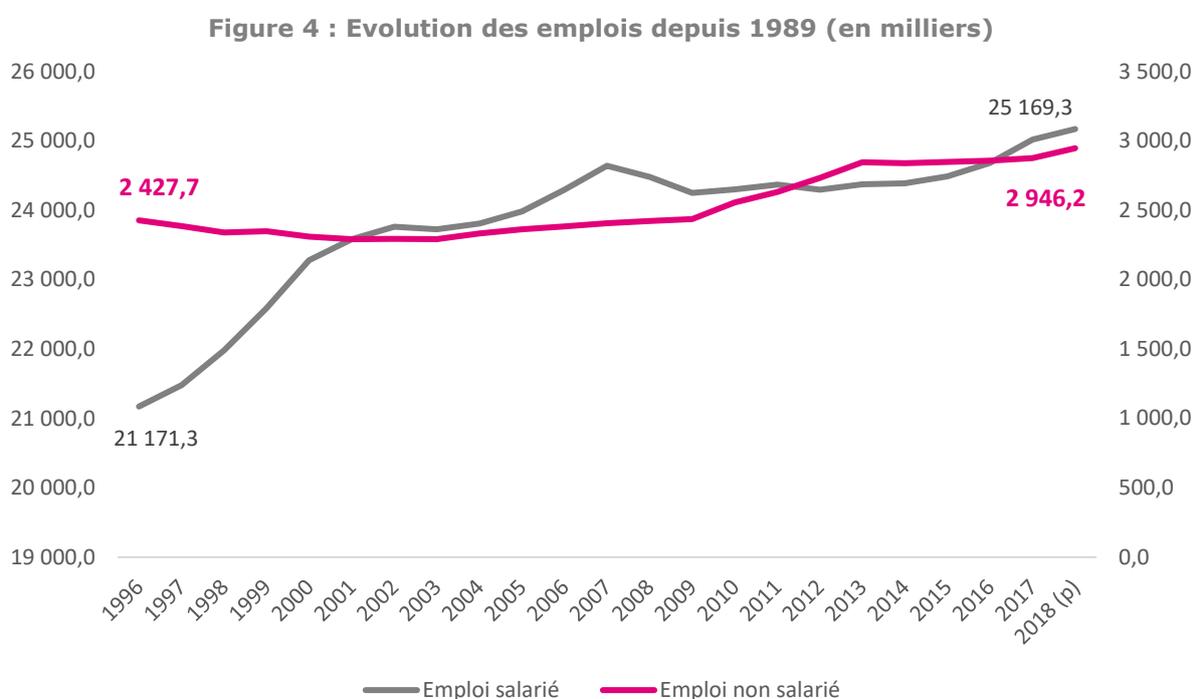
Si le CDI reste la forme d'emploi salarié majoritaire sur le marché du travail Français, sa part dans l'emploi tend à diminuer depuis les années 1980. Entre 1984 et 2012, la part des emplois en CDI a diminué de 8 points, tandis que la part de l'intérim a été multipliée par quatre en 16 ans et celle des CDD a plus que doublé sur la période<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Rachid Belkacem, Cathel Kornig, 2011, « La construction sociale du travail intérimaire : de ses origines aux Etats-Unis à son institutionnalisation en France », *revue Socio-Economie du Travail*, n°33, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00817459/document>

<sup>16</sup> Muriel Barlet, Claude Minni, Samuel Ettouati, Jean Finot, Xavier Parraire, 2014, « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », *Dares Analyses*, n°056, juillet 2014

### 1.3 Le statut d'indépendant progresse en France depuis le milieu des années 2000, sous l'impulsion des politiques publiques

Une deuxième étape de flexibilisation du marché du travail s'opère dans les années 2000 se dirigeant cette fois plutôt autour de l'indépendance. La part des indépendants avait diminué entre 1970 et 1990, sous l'effet de la diminution de l'emploi agricole, de l'industrialisation de nombreuses activités et du développement de la grande distribution. Depuis les années 2000, **l'emploi indépendant progresse à nouveau** (Figure 4). Cet essor « reflète les dernières mutations du marché du travail avec notamment le recours grandissant par les entreprises à **l'externalisation**, ainsi que la création, sur la période récente, des **plateformes d'intermédiation** »<sup>17</sup>. Face à un marché du travail saturé et peu sécurisant, **la création de sa propre activité** peut être lue comme un « signe d'adaptation à la crise, le travail non salarié pouvant être, pour des salariés menacés, la seule **solution pour échapper au chômage** »<sup>18</sup>.



Source : Insee, estimations d'emploi  
 Champ : France, hors Mayotte, au lieu de travail, données brutes  
 Emplois salariés (échelle de gauche) et emplois non-salariés (échelle de droite)

Les pouvoirs publics accompagnent cette progression, en facilitant les conditions de création de nouvelles entreprises. Considérant que le développement de l'entrepreneuriat répond à différents enjeux de société : diminution du taux de chômage, création d'emplois, accompagnement des transforma-

<sup>17</sup> Isabelle Le Boëtté, 2019, « Les indépendants : le rebond amorcé dans les années 2000 se poursuit en 2016 », *Insee Première*, n°1768

<sup>18</sup> Olivier Marchand, 2010, « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee première*, n°1312

tions du marché du travail et de la performance économique du pays, les pouvoirs publics ont accompagné et facilité les créations d'entreprises (Tableau 1). L'adoption du **statut d'autoentrepreneur** en France dans le cadre de la **loi dite de modernisation de l'économie** » du 4 août 2008 est une des étapes charnières d'actions publiques mises en place récemment. Ce nouveau statut prévoit que le montant des **cotisations sociales dues est strictement proportionnel** à l'activité, alors qu'auparavant il fallait verser un montant forfaitaire minimum qui pouvait être dissuasif en cas de revenu très faible. Il **facilite le cumul de revenus** entre une activité indépendante et un salaire ou une retraite. Ces modalités d'exercice d'une activité professionnelle en-dehors du salariat ont facilité l'essor des créations de micro-entreprises, pour s'élever à 1 565 000 à fin juin 2019, soit une hausse de 16,5% en un an<sup>19</sup>. Les secteurs du transport, avec l'essor des plateformes de livraison à domicile, des activités immobilières, des activités de nettoyage, des activités sportives et de la santé sont les secteurs qui connaissent les plus fortes progressions.

**L'observatoire de la création d'entreprise de BPI France** identifie quatre étapes à la création d'entreprise (Figure 6) sur la période allant du début des années 2000 à 2020 :

- La première phase couvre les années 2000 à 2003 avec une stabilité des créations d'entreprises
- La deuxième phase s'étend de 2004 à 2008 avec une progression du nombre de créations d'entreprises, en lien avec la loi pour l'initiative économique de 2003
- La troisième phase concerne la période allant de 2009 à 2016 et montre un fort pic de créations d'entreprises, sous l'effet du régime de l'auto-entrepreneur
- La quatrième phase, de 2017 à février 2020, montre une forte hausse des créations d'entreprises.

S'appuyant sur les données de l'Insee, l'Observatoire de la création d'entreprise montre comment les **réformes réglementaires en faveur de la création d'entreprise ont un impact sur les créations effectives d'entreprises**. Le contexte économique est également décisif. Ainsi, la très forte accélération des créations d'entreprises observées sur la dernière période (entre 2017 et février 2020) s'explique par les effets de la législation en matière de création d'entreprises, mais également par la conjoncture économique et les conditions de crédits très favorables<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Acof Stat, 2020, « Les auto-entrepreneurs fin juin 2019 », *Note de Conjoncture de l'Acof*, n°303, janvier 2020

<sup>20</sup> BPI France, 25 septembre 2020, « Evolution de la création d'entreprise en France sur longue période : janvier 2000 – août 2020 », Observatoire de la création d'entreprise

**Figure 5 : Les quatre phases de la création d'entreprise en France**



Source : BPI France, traitements et graphique réalisés par l'Observatoire de la création d'entreprise, à partir des données Insee (Sirene)

Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes)

NB : dans le détail, les évolutions des créations de sociétés et d'entreprises individuelles ont été revues par l'Insee en septembre 2020. Les données corrigées parviendront en 2021 (cf encadré ci-dessous)

### Encadré 1 : Correction des données de l'Insee sur les micro-entreprises pour la période 2015-2019

En septembre 2020, l'Insee a publié une note indiquant que la progression des micro-entreprises a été « largement sous-estimé » entre 2015 et 2019 : « ce ne sont pas 368 000 mais 520 000 micro-entreprises qui ont été créées (...) et la part des auto-entrepreneurs passe donc de 47 à 64%. Au contraire, le succès des entreprises individuelles dites « classiques » est minoré. Au lieu de 210 000 annoncées, elles sont en réalité seulement 77 000 à avoir été réellement créées. Le nombre total d'entreprises créées reste le même (815 000) et les statistiques concernant les sociétés ne sont pas impactées. (...) Depuis la loi Pinel du 18 juin 2014, un plus grand nombre de CFE traite les demandes d'immatriculations pour des activités artisanales et commerciales. Problème : lors de la transmission des liasses déclaratives à l'INSEE, la différence entre auto-entrepreneur et entrepreneur individuel n'était pas toujours faite par les CFE. En clair, cela fait cinq ans que certaines micro-entreprises sont considérées par mégarde comme des entreprises individuelles classiques dans les statistiques de l'INSEE. D'où une sous-estimation de celles-ci ».

Source : Insee, 2020, « Surprise pour les auto-entrepreneurs : l'Insee se trompait depuis 2015 », [Les créations d'auto-entreprises sous-estimées par l'INSEE ! \(portail-autoentrepreneur.fr\)](https://portail-autoentrepreneur.fr)

**Tableau 1 : Contexte juridique et réglementaire de la création d'entreprise**

Date	Intitulé	Tous statuts & hors micro-entrepreneurs	Micro-entrepreneurs (anciens auto-entrepreneurs)
1 <sup>er</sup> août 2003	Loi n°2003-721 pour l'initiative économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail à temps partiel pour le salarié créateur</li> <li>• Déduction de l'impôt sur le revenu du quart de l'investissement dans le capital d'une PME</li> <li>• Déduction de l'assiette de l'impôt sur le revenu des pertes en capital et du quart des intérêts d'emprunt</li> <li>• SARL au capital librement fixé</li> </ul>	
4 août 2008	Loi n°2008-776 de modernisation de l'économie		<b>Création du statut d'auto-entrepreneur</b> : entreprise individuelle immatriculée sous le régime fiscal de la micro-entreprise (articles 50-0 et 102 ter du Code général des impôts) et bénéficiant d'un régime micro-social simplifié. Depuis le 20 décembre 2014, le terme de micro-entrepreneur le requalifie et les nouvelles dispositions de la loi Pinel du 18 juin 2014 s'appliquent
20 décembre 2014	Loi n°2014-1545 relative à la simplification de la vie des entreprises	<b>Une cinquantaine de mesures facilitant les relations entre l'Administration et les entreprises</b> , adaptant le droit du travail, continuant la simplification du droit de l'urbanisme et de l'environnement, allégeant le droit des sociétés et simplifiant les obligations légales et fiscales	
Courant 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLF 2018</li> <li>• Loi ESSOC</li> <li>• Loi de financement de la Sécurité Sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLF 2018 : baisse du taux d'impôt sur les sociétés jusqu'à 25% d'ici 2022</li> <li>• Loi ESSOC du 10 août 2018 : le droit à l'erreur stipule <b>qu'une entreprise n'est plus sanctionnée en cas d'erreur dans une déclaration fiscale ou administrative</b>, sauf en cas de fraude ou de récidive. La bonne foi de l'entreprise est présumée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLF 2018 : doublement des seuils de chiffre d'affaires pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux attachés au statut de micro-entrepreneur</li> <li>• Loi de financement de la Sécurité Sociale : congé maternité unique (depuis la rentrée 2017), <b>élargissant les droits de congé maternité des femmes micro-entrepreneuses</b></li> </ul>
11 avril 2019	Loi n°2019-486 : Plan d'Action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression du SPI (stage de préparation à l'installation)</li> <li>• Création d'un registre dématérialisé et d'un guichet en ligne uniques pour les démarches administratives</li> <li>• Création des sociétés à mission : possibilité pour les entreprises de se doter d'une raison d'être</li> <li>• Simplification des seuils sociaux</li> <li>• Réforme de la procédure de liquidation judiciaire avec la limitation du délai de la procédure de liquidation</li> <li>• Allègement de l'obligation comptable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fusion du régime social des indépendants (RSI) avec le régime général</b></li> <li>• Augmentation de l'exonération des cotisations d'assurance maladie et maternité</li> <li>• Exonération des entreprises de la cotisation foncière minimum des entreprises (CFE) réalisant moins de 5000 euros de chiffre d'affaires</li> <li>• Suppression de l'obligation d'un compte bancaire pour les plus petits micro-entrepreneurs</li> </ul>
20 novembre 2019	Décret n°2019-1215 sur l'ACRE		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du délai d'exonération de 3 ans à 1 an</li> <li>• Réinstauration des conditions restreintes d'éligibilité pour bénéficier de l'ACRE</li> </ul>

Source : BPI France, traitements et graphique réalisés par l'Observatoire de la création d'entreprise

## 1.4 Une progression qui recouvre aujourd'hui une myriade de situations

Face à l'augmentation du chômage, les pouvoirs publics et parfois les entreprises incitent donc les chômeurs à « créer leur propre emploi » et développent à cette fin des « dispositifs « hybrides », tels que l'autoentrepreneuriat, mais aussi les coopératives d'activités, le portage salarial, l'essai-image, etc. dont le but affiché est de **sécuriser les parcours de ceux qui veulent s'engager dans la voie de l'indépendance**. (...) ces dispositifs participent de l'émergence de **travailleurs « hybrides »**, qu'on peut situer **dans un entre-deux**. Ils ne sont ni salariés, ni indépendants, à l'image des intermittents du spectacle ou de ces salariés qui à côté de leur emploi principal peuvent développer une activité de consultant pour les salariés ou de salariés pour les indépendants. Ces dispositifs tendent ainsi à complexifier les parcours professionnels des travailleurs qui multiplient au cours de ceux-ci les statuts d'emploi, voire les cumulent, quand ils ne sont pas au chômage ou occupent un emploi précaire »<sup>21</sup>.

Des situations intermédiaires, autrement appelées « zones grises », aux contours juridiques et économiques variés se multiplient : CDD d'usage, CDI intermittent, multi-emploi, groupements d'employeurs, entreprise de travail en temps partagé, etc.<sup>22</sup>. Elles se **chevauchent** également de plus en plus. **En 2018, un tiers des micro-entrepreneurs exercent également une activité salariée dans le secteur privé**, plus souvent à temps partiel et en général dans un secteur différent de celui de leur micro-entreprise »<sup>23</sup>. Pour ces micro-entrepreneurs, l'activité salariée est souvent celle qui « leur permet de subvenir à leurs besoins, les revenus générés par l'activité non salariée étant très faibles ». En 2016, « 75 % des micro-entrepreneurs économiquement actifs perçoivent **moins de 680 euros mensuels**. Et les micro-entrepreneurs qui ne sont pas pluriactifs (71 % d'entre eux, Figure 6) disposent parfois d'autres ressources, comme des indemnités de chômage ou une pension de retraite »<sup>24</sup>.

---

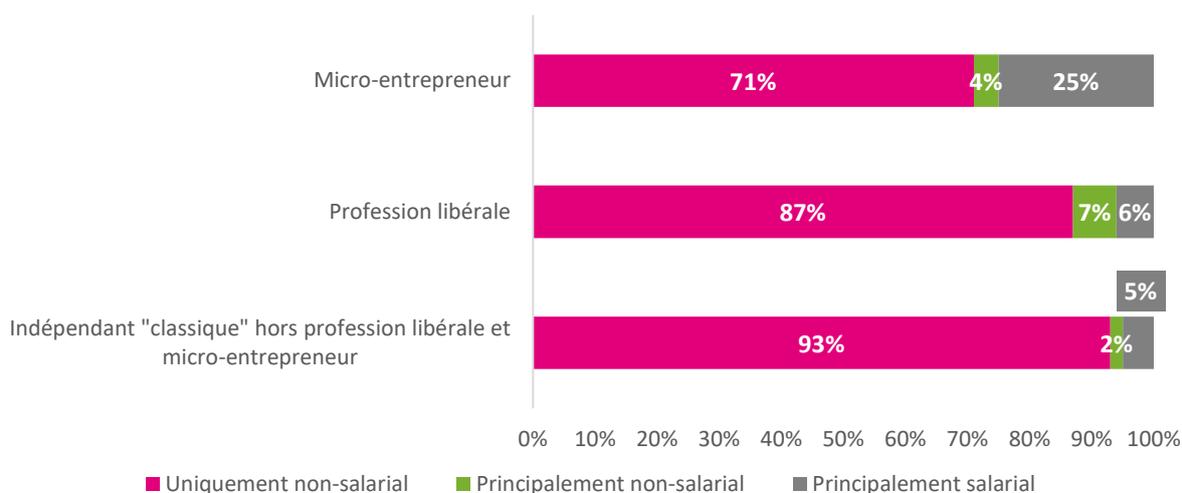
<sup>21</sup> Sophie Bernard et Marnix Dressen, 2014, « Travail indépendant, travail salarié : les frontières en question », appel à articles pour la Nouvelle Revue du Travail, <https://journals.openedition.org/nrt/2837>

<sup>22</sup> Elodie Alberola, Isa Aldeghi, Sandra Hoibian, 2016, « Les mutations du travail. L'envie d'être salarié domine, sauf chez les jeunes qui aspirent à plus de liberté », Cahier de recherche du Crédoc, n°334,

<sup>23</sup> AcoSs Stat, 2019, « Les micro-entrepreneurs en 2018 : un nouvel élan qui confirme l'attractivité du dispositif », *AcoSs Stat*, n°289, juillet 2019

<sup>24</sup> Isabelle Le Boëtté, 2019, « Les indépendants : le rebond amorcé dans les années 2000 se poursuit en 2016 », *Insee Première*, n°1768

**Figure 6 : Source principale du revenu d'activité des indépendants non-salariés fin 2016 selon le régime social**



Source : Insee, non-salariés, 2016

Champ : France, hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2016, hors agriculture

Lecture : fin 2016, 71% des micro-entrepreneurs exercent uniquement une activité non salariée, 25% sont pluriactifs et disposent d'un revenu d'activité majoritairement salarial

« Les catégories salarié/non-salarié (ou indépendant) sont devenues **moins étanches** : la notion d'emploi salarié est de plus en plus délicate à définir du fait des **difficultés croissantes à établir un lien de subordination clair entre donneur d'ordre et personne qui travaille**, condition déterminante pour qualifier correctement le contrat entre les deux parties »<sup>25</sup> (encadré n°1).

« Dans la construction par exemple, des entreprises ont pu fortement inciter certains de leurs ouvriers à se mettre à leur compte, ce qui peut leur permettre d'économiser sur les coûts salariaux en contournant les dispositions réglementaires ; mais ces nouveaux travailleurs indépendants sont, le plus souvent, complètement liés à leur ancienne entreprise, qui est en fait leur seul donneur d'ordre. De telles situations se retrouvent dans d'autres secteurs tels que les transports routiers ou la grande distribution »<sup>26</sup>. Ces auto-entrepreneurs n'ont ainsi qu'un seul client, ce qui les assimile à des salariés déguisés. La décision du 4 mars 2020 de la Cour de cassation **requalifiant le contrat de partenariat entre Uber et un ex-chauffeur** indépendant en contrat de travail démontre également la dépendance d'une part des travailleurs des plateformes.

<sup>25</sup> Olivier Marchand et Claude Minni, 2019, « Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960 », *Revue Economie et Statistique*, n°510-511-512, p.107

<sup>26</sup> Olivier Marchand et Claude Minni, 2019, op. cit.

## Encadré 2 : Définition et statuts du travail indépendant en France

### Définition du travail indépendant en France

Le statut de salarié se définit par l'existence d'un contrat de travail signé avec l'entreprise qui l'emploie.

Le salarié et son employeur sont soumis aux règles qui régissent le contrat de travail et aux conventions collectives applicables au secteur professionnel concerné.

L'employeur exerce un lien de subordination sur le salarié : il peut prendre des directives, contrôler l'exécution et sanctionner les manquements à son encontre.

Le code du travail stipule qu'« Est présumé travailleur indépendant **celui dont les conditions de travail sont définies exclusivement par lui-même ou par le contrat les définissant avec son donneur d'ordre** » (Article L.8221-6-1 de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

Contrairement au salarié, le travailleur indépendant ne **dispose pas de contrat de travail**. Par ailleurs, il n'existe aucun lien de subordination permanent entre le travailleur indépendant et l'entreprise pour laquelle il exécute sa mission. En pratique, **il travaille pour son propre compte**.

Source : site internet du service public des professionnels, site de l'administration française, <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F1691>

### Multiplicité des statuts

« L'entrepreneur doit choisir **un statut juridique** pour son entreprise, **entreprise individuelle** ou **société**, qui sera déterminant pour les formalités de déclaration, pour son statut juridique personnel, ainsi qu'en matière fiscale, administrative ou sociale. Créer une société consiste à donner naissance à une nouvelle personne juridiquement distincte des associés fondateurs, que l'on nomme **« personne morale »**.

**Une douzaine de statuts juridiques** sont recensés en France parmi lesquels on peut citer : l'entreprise individuelle, l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EURL), entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL), etc.

Le choix du statut de l'entreprise dépend de plusieurs critères dont :

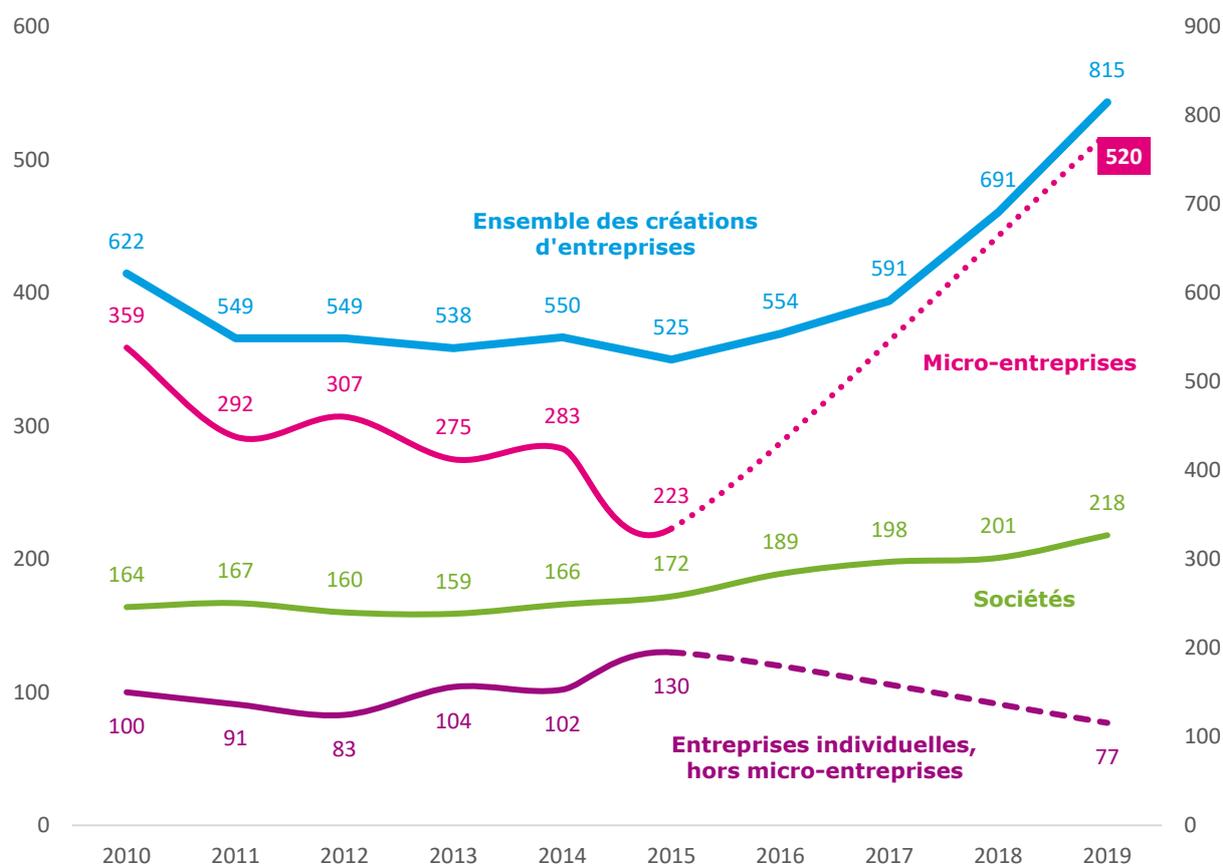
- le **type d'activité professionnelle**,
- la **présence ou non de partenaires / associés** dans la création de l'activité,
- les **besoins de financement** (nécessité d'investir un capital minimum ?),
- l'existence d'une **séparation entre le patrimoine personnel du ou des créateurs et celui de l'entreprise**

Source : site internet du service public des professionnels, site de l'administration française, <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23844>

## 1.5 Avant la crise sanitaire de 2020, les créations d'entreprises progressaient, tous statuts confondus

Les données de l'année 2019 présentaient une **augmentation des créations d'entreprises**, tous statuts confondus (Figure 7, les données en pointillés concernent les données en cours de rectification par l'Insee, encadré 1). Au total 815 300 créations ont été recensées, essentiellement portées par des nouvelles immatriculations de micro-entreprises. Les micro-entreprises représentent ainsi, en **2019, 64% des créations d'entreprises**.

Figure 7 : Hausse des créations d'entreprise en France (en milliers)



Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) échelle de gauche, source BPI pour le total des créations d'entreprises, à partir des données Sirene de l'Insee, échelle de droite

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

NB : les données pour la période 2015-2019 font l'objet de rectifications par l'Insee et seront publiées en 2021. Les données pour 2019 sont corrigées

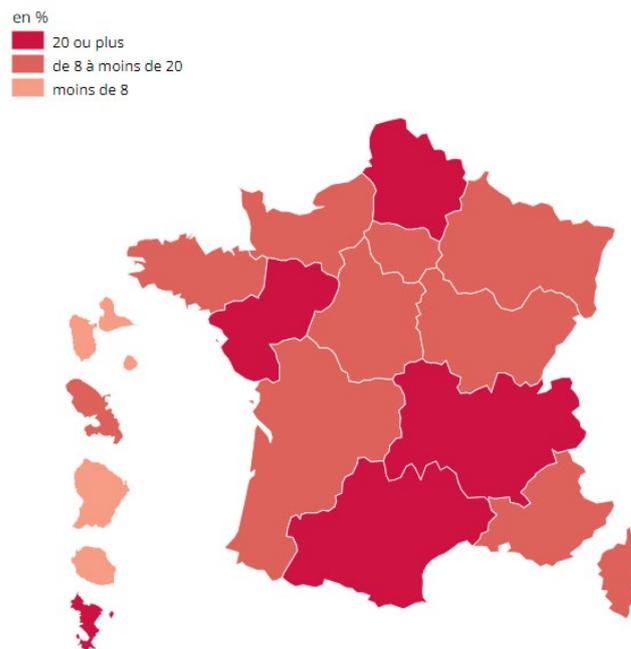
Les données de l'Insee distinguent ici trois statuts d'activité<sup>27</sup> :

- Les **entreprises individuelles** sont les entreprises dont la personnalité morale n'est pas différente de la personnalité physique. Les entreprises individuelles classiques désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.
- Les **sociétés** qui sont des entités dotées d'une personnalité morale
- Les **micro-entreprises** : statut qui bénéficie du régime du même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014) qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et l'impôt sur le revenu (Tableau 1).

En 2019, la progression des créations d'activité s'observait dans l'ensemble des régions, et en particulier dans les Pays de la Loire (+24%), les Hauts de France (+23%), en Auvergne-Rhône-Alpes (+23%) ou encore en Occitanie (+20%).

<sup>27</sup> Insee, sources et définitions

**Figure 8 : Evolution annuelle du nombre de créations d'entreprises par région**



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

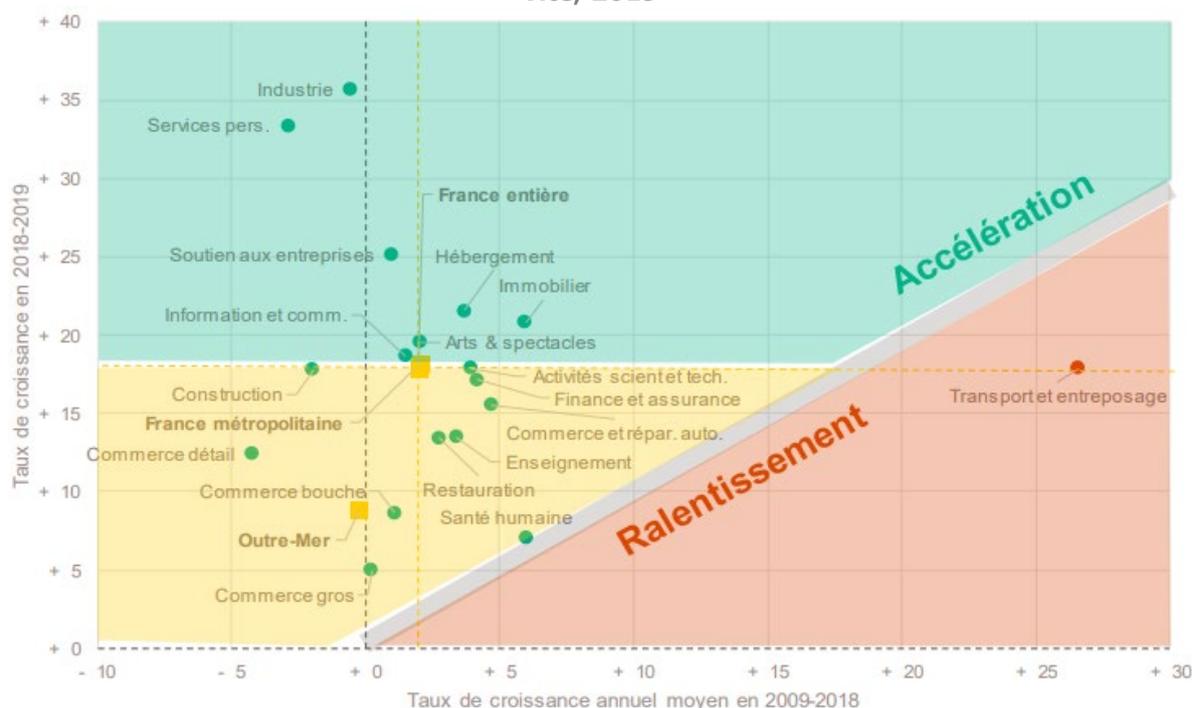
Lecture : en 2019, le nombre de créations d'entreprises augmente de 15% en Ile de France par rapport à 2018

Certains secteurs d'activité « tirent » particulièrement à la hausse ces créations, comme, **les services à la personne et l'industrie, l'hébergement, l'immobilier, les arts et les spectacles**. Partant des données de l'Insee, l'Observatoire de la création d'entreprise de la BPI souligne que ces secteurs ont suivi la progression déjà amorcée les années précédentes. Les secteurs d'activité situés dans la zone verte du graphique (Figure 9), représentent en quelque sorte les « moteurs » de la dynamique entrepreneuriale en 2019. Les secteurs d'activité figurant dans la zone jaune du graphique, connaissent une accélération annuelle plus marquée que les années précédentes, comme les activités liées au **commerce de détail** ou encore les activités de **santé humaine**<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> BPI France, 2020, « La création d'entreprise en France. Année 2019 », Note d'analyse de l'Observatoire de la création d'entreprise

**Figure 9 : Evolution à court et long terme de la création d'entreprise par secteur d'activité, 2019**



Source : BPI France, Observatoire de la création d'entreprise, à partir de l'exploitation des données de l'Insee (Sirene)

Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes)

Lecture : le nombre de créations d'entreprises dans le commerce de détail a augmenté de + 12 % en 2019 par rapport à 2018, alors que ce nombre était en baisse sur les 9 dernières années (- 4 % tous les ans en moyenne). Le commerce de détail est donc un secteur dont la dynamique entrepreneuriale est en croissance et en accélération par rapport à sa tendance de long terme, une dynamique qui reste toutefois inférieure à celle de la France

## 1.6 L'emploi non salarié en Europe

Il n'existe **pas de définition stabilisée de l'entrepreneuriat à l'échelle de l'Europe**. De multiples données existent sur le sujet mais ne reflètent pas les mêmes réalités :

- **La Banque Mondiale** identifie « toute unité économique du secteur formel constituée en personne morale et inscrite dans un registre public capable, en tant que telle, d'engager des responsabilités et d'effectuer des activités économiques et des transactions avec d'autres entités »
- **Global Entrepreneurship Monitor (GEM)** recense « toute tentative de création d'une nouvelle entreprise, comme le travail indépendant, une nouvelle organisation commerciale ou l'extension d'une entreprise existante, par une personne, une équipe de personnes ou une entreprise établie »
- **Eurostat, dans son module ad-hoc sur les travailleurs indépendants** repère « les travailleurs indépendants comme les personnes qui possèdent leur propre entreprise, constituée ou non en société, y travaillent, à leur compte, et déclarent avoir le statut de « travailleur indépendant » lors des enquêtes sur la population active. La catégorie des travailleurs indépendants est donc formée de la somme des employeurs et des travailleurs à leur compte ». Les travailleurs indépendants comprennent également les travailleurs familiaux non rémunérés ; les travailleurs externes (qui travaillent en-dehors du lieu de travail habituel, comme à la

maison) ; les travailleurs effectuant une activité de production destinée entièrement à leur propre utilisation finale ou à leur propre formation de capital, individuellement ou collectivement<sup>29</sup>. Selon cette définition, l'activité en tant qu'indépendant doit être exercée à titre principal. Les entrepreneurs « hybrides » qui exercent une activité indépendante et salariée n'entrent donc pas a priori dans la définition des travailleurs indépendants. L'autre limite de cette définition est d'exclure tout ou partie des travailleurs indépendants constitués en personne morale.

Les données de l'OCDE permettent d'identifier le taux d'emploi non salarié, qui recouvre donc des situations très variées. Ces situations de travail indépendant s'écartent en partie des mesures de la statistique publique en France pour mesurer et décrire les créations d'activité. En 2019, les données de l'OCDE établissent un taux d'emploi non salarié de 12,1% pour la France, contre 15,3% en moyenne à l'échelle des 28 pays de l'Europe (Figure 10). Cet indicateur est mesuré en pourcentage de la population d'actifs occupés considérée »<sup>30</sup> et permet d'observer les grandes disparités de taux d'emploi non salarié en Europe.

Ces disparités s'expliquent par l'existence de contextes nationaux très différents au regard :

- **Du marché de l'emploi et notamment au regard de la situation du chômage** : la création d'activité peut être envisagée comme une solution pour créer son propre emploi dans les contextes où les taux de chômage sont élevés. Le taux d'emploi des femmes peut également renseigner sur les choix opérés entre emploi / chômage et inactivité (modèle des femmes au foyer)
- **Des systèmes de protection sociale** : qui conduisent à des arbitrages différents selon les pays entre par exemple, chômage, (re)prise d'un emploi et création d'activité. Dans les pays où la protection sociale est élevée avec par exemple un système d'assurance chômage, les choix peuvent s'opérer de manière différente, que dans les pays qui ne disposent pas d'assurance chômage. La protection sociale recouvre « selon les concepts retenus au niveau européen de comptabilité nationale, tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale)<sup>31</sup>.
- **Des éléments relatifs à la sécurité de l'emploi** : la sécurité de l'emploi, au sens de la norme de l'emploi en CDI à temps plein en France est-elle comparable dans tous les pays ? La part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié « recouvre tous les travailleurs salariés au bénéfice d'un contrat de travail à durée déterminée. La définition qui en est donnée dans chaque pays est globalement identique à cette définition générique même si les différences

---

<sup>29</sup> OCDE et Commission Européenne, 2017, Note de politique sur l'entrepreneuriat féminin

<sup>30</sup> OCDE, données de l'année 2019, <https://data.oecd.org/fr/emp/taux-d-emploi-non-salarie.htm>

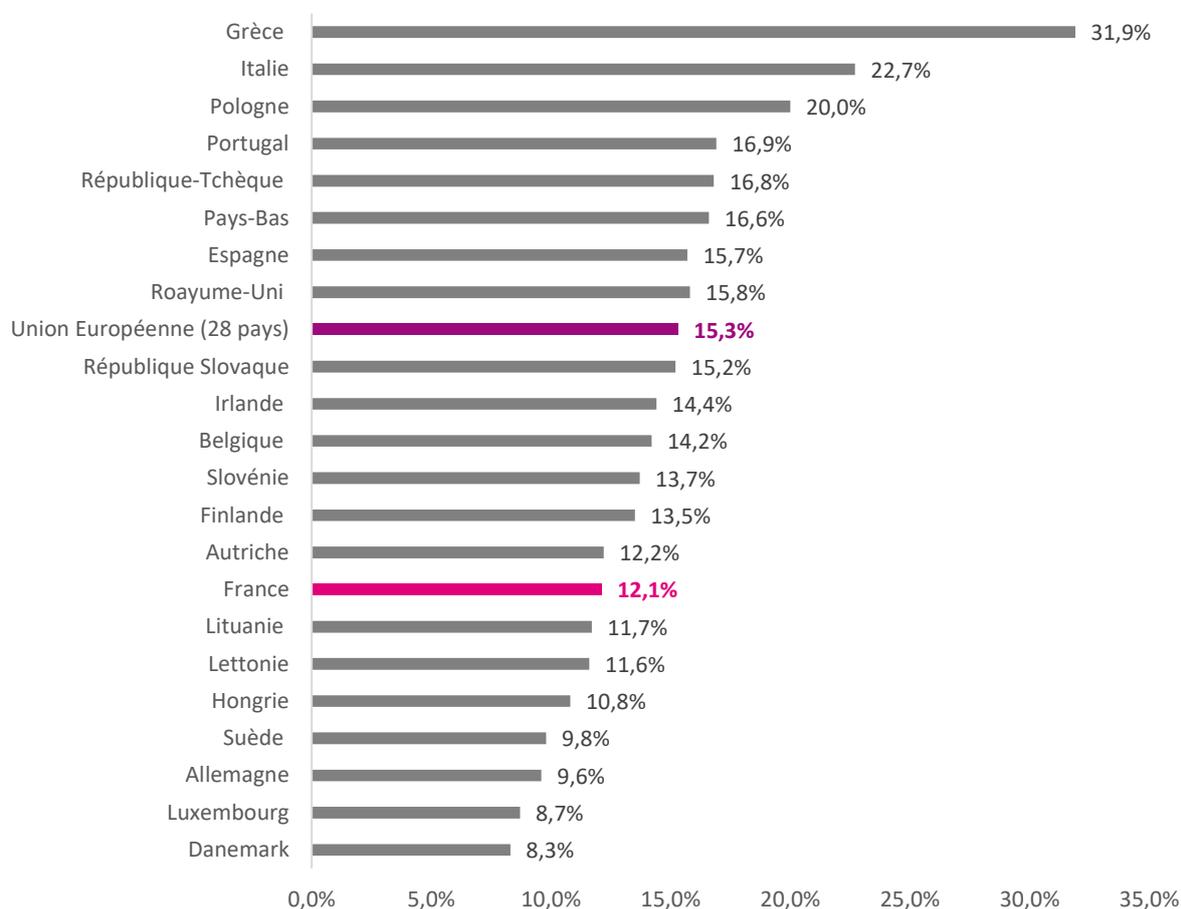
<sup>31</sup> Drees, 2018, La protection sociale en France et en Europe, p.159

sont possibles selon le contexte national »<sup>32</sup>. Les niveaux de sécurité de l'emploi selon les pays contribuent également aux choix des actifs entre salariat et activité indépendante.

- **Des mesures et dispositifs permettant de créer une activité** : la France a développé depuis le début des années 2000 toute une série d'aides et de mesures (financières, juridiques, administratives, etc.) facilitant la création d'activité. Les choix opérés en ce sens ont une incidence sur les créations effectives d'activité

L'analyse de la **pérennité et de la viabilité** des activités créées est en outre très importante pour comprendre la dynamique entrepreneuriale dans chacun des pays. Les créations d'activité peuvent être importantes dans un pays, mais l'analyse de leur inscription dans le temps s'avère également nécessaire pour comprendre les dynamiques de création d'entreprises au sein de chaque pays.

**Figure 10 : Taux d'emploi non salarié en 2019 (ou dernière année disponible)**



Source : OCDE, 2019  
 Champ : statistiques de la population active

<sup>32</sup> OCDE, <https://data.oecd.org/fr/emp/emploi-temporaire.htm#indicator-chart>

Les données sur la création d'activité sont nombreuses, mais toutes ne permettent pas d'identifier la part des femmes dans les créations d'entreprises. Depuis 2006, l'OCDE et Eurostat ont créé un groupe de travail pour identifier et adopter des indicateurs partagés permettant de mieux documenter les informations par sexe. **En France, comme en Europe, les femmes empruntent moins que les hommes, le chemin de la création d'activité** (Figure 11). Les écarts sont toutefois contrastés entre les pays et s'expliquent notamment par les contextes différents dans chacun des pays observés du point de vue **économique, des politiques publiques** menées pour encourager l'entrepreneuriat, **mais aussi des systèmes de protection sociale**. Les données collectées à l'échelle Européenne montrent également que les **femmes gèrent des entreprises plus petites** que les hommes et sont en moyenne moins susceptibles d'embaucher que leurs homologues masculins. « En 2015, 23 % des femmes exerçant une activité indépendante dans l'Union européenne avaient des employés, contre 31 % pour les travailleurs indépendants masculins »<sup>33</sup>.

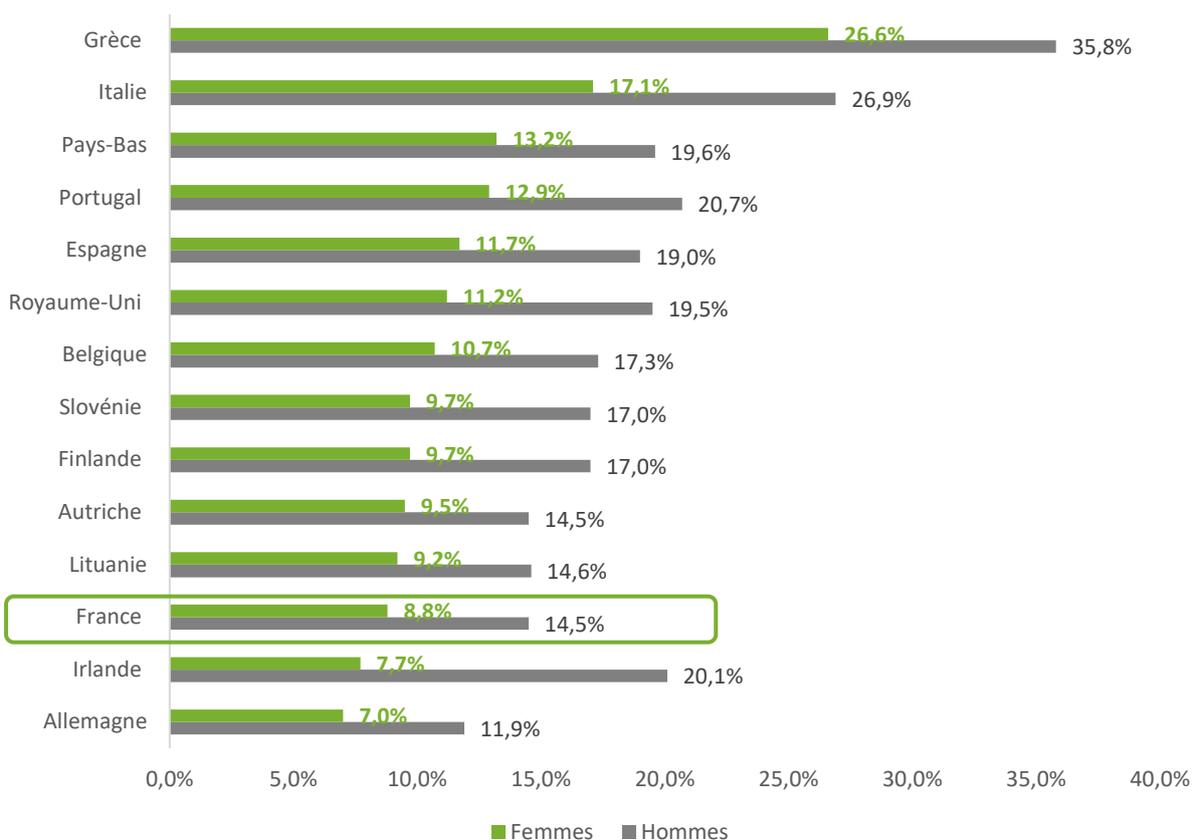
Dans sa note sur l'entrepreneuriat féminin, la Commission Européenne précise que « lorsque le contexte institutionnel est plus favorable à **l'équilibre entre vie privée et professionnelle**, on constate que moins de femmes procèdent à la création et la gestion d'entreprises », ce qui accroît les écarts entre les hommes et les femmes<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Commission Européenne et OCDE, 2017, op. cit. p.6

<sup>34</sup> Commission Européenne et OCDE, 2017, op. cit. p.5

**Figure 11 : Répartition du taux d'emploi non salarié chez les hommes et les femmes en 2019**



Source : OCDE, 2019  
 Champ : statistiques de la population active

## 2. Les femmes empruntent moins souvent que les hommes le chemin de la création d'activité

### 2.1 Une stagnation des créations d'entreprises par les femmes, en dépit des aides et outils mis en place par les pouvoirs publics

**En 2019, quatre entreprises individuelles sur dix** ont été initiées par des femmes, une proportion quasi stable depuis 2015<sup>35</sup>. La sociologue Julie Landour rappelle que **les femmes ont longtemps soutenu, à titre gracieux, l'activité économique des hommes indépendants** dans certains secteurs d'activité comme l'agriculture, l'artisanat ou les petits commerces. Ce qui est en jeu, c'est plutôt la **question de la visibilité** du travail des femmes : où passent les frontières entre l'emploi professionnel reconnu et le travail invisible ? Entre la femme d'agriculteur et l'agricultrice

<sup>35</sup> Insee, janvier 2020, « Les créations d'entreprise en 2019 », *Insee Première*, n°1790

(...) ? De fait, tout au long du xx<sup>e</sup> siècle, leur labeur a été recalculé, recalé, redéfini »<sup>36</sup> L'entrée dans l'indépendance constitue alors pour les femmes une **frontière entre le statut professionnel et familial**. Cette entrée représente également bien-sûr la possibilité d'une **indépendance économique**. « Leur statut s'est ensuite institutionnalisé avec le statut du conjoint collaborateur à partir du milieu des années 2000 [avec la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises], qui a permis aux femmes travaillant dans l'entreprise de leur conjoint de bénéficier de droits sociaux. Mais **la part des femmes exerçant dans des entreprises de type familial et donc des aides familiales a décliné avec la salarisation croissante des femmes** »<sup>37</sup>.

Pourtant, les **pouvoirs publics ont multiplié les outils qui leur sont spécialement destinés**, afin de les encourager à se lancer dans cette voie. En 2006, un premier **accord-cadre relatif à l'entrepreneuriat des femmes** a été signé entre l'État et la Caisse des dépôts. Le 6 octobre 2017, l'État et la Caisse des Dépôts ont renouvelé leur engagement à travers la signature d'un nouvel accord-cadre, associant pour la première fois le secteur bancaire. L'objectif de cet accord-cadre étant de soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin au travers de cinq actions concrètes : des actions d'accompagnement allant de la sensibilisation à l'accompagnement des femmes après la création de leur entreprise, le développement d'outils financiers, la mise en place d'actions spécifiques à destination des jeunes et des quartiers politiques de la ville, la poursuite de plans d'actions régionaux assortis d'indicateurs et d'objectifs ainsi que des actions de sensibilisation (valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation, la sensibilisation et la communication)<sup>38</sup>. L'action des pouvoirs publics pour promouvoir la création d'entreprises des femmes se lit également au travers des **plans interministériels successifs** qui ont été adoptés depuis 2013. Un nouveau plan « Entreprendre au féminin » a été signé en 2018, un plan qui s'articule autour de trois axes d'intervention :

- sensibiliser et informer les créatrices d'entreprises ;
- accompagner les nouvelles créations d'entreprises ;
- aider au financement des projets de création d'activité des femmes.

Certaines banques se mobilisent également, au travers du soutien à des réseaux d'accompagnement des créatrices / repreneuses d'entreprises, la mise en place de Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) désormais appelé Garantie Égalité Femmes, des offres de crédit spécifique (prêt à taux zéro) ou encore des dotations financières à l'occasion de concours.

---

<sup>36</sup> Margaret Maruani, Monique Meron, 2013, « Le travail des femmes dans la France du XX<sup>e</sup> siècle », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1, n°13

<sup>37</sup> Julie Landour, 2019, « Femmes entrepreneuses : les enseignements d'une enquête sur les « Mompreneurs » », entretien accordé à Anne Châteauneuf-Malclès pour SES-ENS, septembre 2019

<sup>38</sup> Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, Caisse d'Épargne, BNP Paribas, Caisse des Dépôts, 6 octobre 2017, communiqué de presse sur l'accord-cadre 2018-2020 en faveur de l'entrepreneuriat féminin

## 2.2 Les stéréotypes de genre comme frein à la création d'entreprise chez les femmes

Les travaux réalisés par Brush, Greene, Gatewood et Hart<sup>39</sup> dans les années 1980 aux Etats-Unis soulignent l'importance des **stéréotypes de genre** qui complexifient la création d'activité chez les femmes. Aude d'Andria et Inès Gabarret rappellent à ce titre que l'entrepreneuriat est implicitement et originellement perçu comme étant une affaire d'hommes et rappellent que des « préjugés conscients ou inconscients mais bien enracinés demeurent »<sup>40</sup>.

Les travaux de l'OCDE ou de la Commission Européenne s'intéressent aux différences qui existent entre les hommes et les femmes dans la création d'activité. Ils suggèrent que les freins à l'entrepreneuriat seraient démultipliés pour les femmes, et ce pour plusieurs raisons :

- Leur **moindre appétence** pour la création d'activité s'explique par une **faible incitation tout au long de leur scolarité** à l'esprit d'entreprise construite sur des représentations sexuées qui laissent à l'écart les jeunes filles de la culture d'entrepreneuriat<sup>41</sup>. Les qualités requises pour créer une entreprise comme l'audace, l'innovation, le goût du risque, etc. seraient socialement plutôt considérées comme masculines et viendraient ainsi limiter l'appétence des femmes, voire alimenter des logiques **d'auto-censure** de la part des femmes.
- Elles seraient également **moins confiantes en elles-mêmes** et hésiteraient ainsi plus que leurs homologues masculins à créer leur propre activité. Entre 2010 et 2014, un peu moins de 30 % des Françaises déclaraient posséder les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour créer une entreprise, contre un peu moins de 50% chez les hommes<sup>42</sup>.
- Certains travaux suggèrent que les femmes rencontrent **davantage d'obstacles quant à l'accès à un prêt bancaire** que leurs homologues masculins. Des difficultés supplémentaires qui s'expliquent par les secteurs d'activité dans lesquels se positionnent les femmes, considérés comme « plus marginaux », potentiellement moins porteurs, mais aussi par des « **préjugés sexistes** dans le processus d'octroi d'un emprunt »<sup>43</sup>.
- Les projets de création d'activité des femmes relèvent plus souvent de **secteurs d'activité très concurrentiels** « avec un taux de pérennité plus faible (...) qui contribue aux difficultés rencontrées par les femmes pour mobiliser les outils financiers »<sup>44</sup>.

---

<sup>39</sup> Candida Brush, Nancy M. Carter, Elizabeth Gatewood, Patricia Greene, Myra Hart, 2001, « The Diana project : Women business owners and equity capital : the myths dispelled, Kansas City, Kauffman Center for Entrepreneurial Leadership

<sup>40</sup> Aude d'Andria, Inès Gabarret, 2016, « Femmes et entrepreneurs : trente ans de recherches en motivation entrepreneuriale féminine », *Revue de l'entrepreneuriat*, 2016/3, vol.15

<sup>41</sup> OCDE, Commission Européenne, 2017, « Note de politique sur l'entrepreneuriat féminin », p.12

<sup>42</sup> OCDE, Commission Européenne, 2017, op. cit.

<sup>43</sup> OCDE, Commission Européenne, 2017, op. cit.

<sup>44</sup> Agence France Entrepreneur, Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, « 7 engagements pour améliorer l'accompagnement des créatrices d'entreprise dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville », <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/09/7-engagements-des-reseaux-en-faveur-des-femmes-entrepreneures.pdf>

## 2.3 Le miroir aux alouettes de l'entrepreneuriat comme moyen de mieux articuler temps de vie professionnel et privé

Les travaux sur l'entrepreneuriat soulignent deux grands types de logique pour comprendre les motivations des acteurs à se lancer dans la création d'activité et la philosophie. L'entrée dans l'exercice d'une activité à son compte répond soit à une **logique d'opportunité (dite « pull »)** ou à une **logique de nécessité (dite « push »)** avec des divergences d'interprétation de la signification de l'entrepreneuriat sur les évolutions du marché du travail et de ses effets sur les trajectoires professionnelles des actifs concernés. Pour illustrer la logique de nécessité, on pourra prendre le cas notamment de jeunes diplômés, qui, confrontés à une phase de chômage, font le projet de créer leur activité, « dans une logique semblant relever d'un « aménagement du chômage » ou de travailleurs plus âgés confrontés à la survenue ou à l'imminence d'un plan social, (...). Pour d'autres personnes précaires, le statut d'auto-entrepreneur constituerait l'un des supports de la précarité, ajouté aux contrats courts ou aux temps partiels qui constituent l'essentiel de leur rapport au travail »<sup>45</sup>. Ces situations mettent l'accent sur l'entrepreneuriat « par défaut » et donnent à voir une lecture très critique du statut qui inciterait « les individus à **prendre en charge leur précarité**, et notamment à aménager leur chômage ou leur sous-emploi en les incitant à se satisfaire à moyen terme de faibles revenus et de droits sociaux amoindris »<sup>46</sup>. D'autres travaux proposent une **évaluation plus positive de la création d'entreprise « comme instrument des politiques de l'emploi ou comme modalité spécifique d'accès aux droits sociaux**, pour envisager ce dispositif avant tout comme une **forme de mise au travail alternative** au salariat ». Les enseignements de ces travaux pointent plutôt « les opportunités satisfaites de réalisation d'un désir d'autonomie dans l'activité de travail »<sup>47</sup>.

Du côté des facteurs répondant à la logique de la nécessité, les travaux mettent en évidence pour les femmes « le manque de travail et la nécessité économique, le manque de structures de garde pour les enfants »<sup>48</sup> ou encore la possibilité de mieux concilier les temps sociaux entre le travail et la famille. Les logiques d'entrée dans l'entrepreneuriat peuvent aussi venir répondre au besoin de **mettre à distance un contexte professionnel jugé insatisfaisant** : « le sentiment de ne plus progresser dans ses fonctions ou attributions, de ne pas avoir de perspective d'évolution (...) ou encore de ne plus partager la vision ou l'orientation stratégique de l'entreprise »<sup>49</sup>. Des travaux montrent que pour les femmes, l'entrepreneuriat peut constituer une **alternative intéressante au salariat en « réponse au fameux plafond de verre** qu'elles peinent à franchir »<sup>50</sup>.

---

<sup>45</sup> Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, Olivier Giraud, Frédéric Rey (dir.), 2019, « Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique », Teseo, Buenos Aires

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Aude d'Andria, Inès Gabarret, 2016, « Femmes et entrepreneurs : trente ans de recherches en motivation entrepreneuriale féminine », *Revue de l'entrepreneuriat*, 2016/3, vol.15

<sup>49</sup> Elodie Alberola, Jörg Müller, 2018, « Les nouvelles formes d'emploi : enjeux et vécus des cadres », Rapport du Crédoc réalisé à la demande de l'Apec, p.14

<sup>50</sup> Florence Tondu-Mélique, 2016, « L'entrepreneuriat : acte disruptif pour briser le plafond de verre ? », *Géoéconomie*, 2016/2, n°79, p.169

D'autres travaux insistent davantage sur la logique de l'opportunité, en lien avec le « désir d'indépendance, le besoin de réalisation, l'attrait de la richesse ou du statut » ou encore le désir d'épanouissement personnel<sup>51</sup>.

A partir d'une revue de littérature sur **l'entrepreneuriat féminin**, les chercheuses Aude d'Andria et Inès Gabarret font ressortir « **trois idéaux-types** qui apparaissent de manière régulière dans la littérature : les femmes qui entreprennent par nécessité, les entrepreneures (en transition) de carrière et les femmes qui entreprennent au moment de la maternité (mampreneurs) »<sup>52</sup>.

- **La création d'activité par nécessité** : pour pallier une situation de chômage, les difficultés pour (re)trouver un emploi ou encore contourner des pratiques de discrimination ou de marginalisation dans l'emploi. Plus exposées au temps partiel subi, moins bien rémunérées que les hommes dans le salariat, la création d'entreprise peut constituer chez certaines femmes, une alternative à envisager, en complément ou en remplacement des revenus du salariat. Dans le cadre d'une enquête réalisée par le Crédoc pour le projet européen "Business and Network of Enterprising Women », les chercheurs ont ainsi montré qu'en Angleterre, les difficultés de trouver un emploi après 50 ans, la faiblesse des retraites ou encore la courte durée d'indemnisation du chômage amenaient les femmes à envisager la création de leur entreprise<sup>53</sup>.
- **La création d'activité comme transition de carrière** : concerne des femmes déjà en emploi, motivées par le désir de relever un défi, de trouver une opportunité (dépasser le plafond de verre, recherche d'épanouissement professionnel), mais aussi le désir d'exprimer leur créativité, d'avoir plus d'autonomie et d'indépendance dans le travail. Pour les femmes qui choisissent la « carrière entrepreneuriale après avoir eu une expérience préalable de travail salarié, leur choix suit une logique de continuité et non de rupture »<sup>54</sup>.
- **La création d'activité pour concilier les différents temps sociaux de la vie** : les travaux sur l'entrepreneuriat des femmes montrent une diversité de facteurs permettant de classer les femmes dans des catégories croisées de leur **cycle de vie** de femme, de mère de famille et de trajectoires professionnelles. L'entrepreneuriat des femmes est souvent analysé, contrairement aux hommes, au regard de leur situation familiale et notamment à la question de la conciliation entre les temps professionnels et les temps familiaux. Certains travaux suggèrent que la création d'entreprise permet aux femmes une plus grande flexibilité dans les horaires et lieux de travail et de mieux s'ajuster aux besoins des enfants. L'entrepreneuriat permettrait une plus grande autonomie et souplesse et donc une meilleure articulation entre le travail et la vie personnelle et familiale. Pourtant, les enquêtes qualitative et quantitative sur le sujet laissent suggérer que ces représentations sont assez éloignées de la réalité.

---

<sup>51</sup> Aude d'Andria, Inès Gabarret, 2016, op. cit.

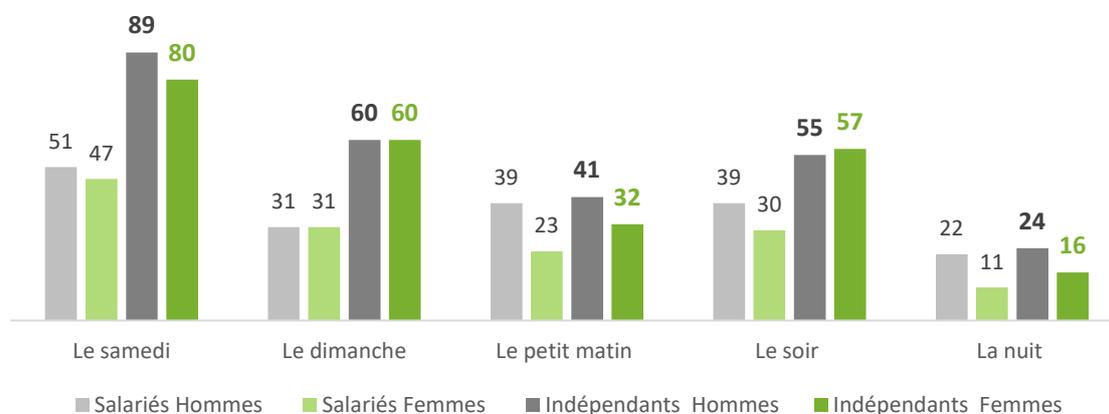
<sup>52</sup> Aude d'Andria, Inès Gabarret, 2016, op. cit.

<sup>53</sup> Patrick Duchon, Eva Kasperova, Charline Selimi, Isabelle Van de Walle, 2014, « L'entrepreneuriat des femmes et le développement économique, social et culturel des territoires dans le cadre du projet européen « Business and Network of Enterprising Women » (B.NEW) », rapport réalisé par le Crédoc

<sup>54</sup> Aude d'Andria, Inès Gabarret, 2016, op. cit.

La volonté de (re)devenir acteur de **l'articulation entre les temps de vie professionnel et privé** est souvent avancé comme un argument pouvant séduire les femmes. L'idée n'étant pas de moins travailler, mais de « de restaurer une marge de flexibilité dans l'organisation et la conciliation des différents temps de vie absente ou peu valorisée dans le cadre de l'entreprise « classique » »<sup>55</sup>. A partir des exploitations de l'enquête « Conditions de travail et risques psycho-sociaux (CT-RPS) réalisée tous les trois ans par la Dares, la sociologue Julie Landour montre que les **indépendants, hommes ou femmes, sont en réalité nettement moins satisfaits que les salariés de la conciliation des temps de vie.** « Alors que 82% des salariés estiment que leurs horaires de travail s'accordent avec leurs engagements sociaux et familiaux (...) »<sup>56</sup> seuls 68% des indépendants se prononcent en ce sens. Et les proportions sont identiques, quel que soit le sexe des répondants. Cette moindre satisfaction des indépendants dans la conciliation des temps de vie s'explique notamment par **l'importance plus élevée des horaires de travail.** Le temps de travail est particulièrement élevé chez les indépendants masculins, avec 53h01 contre 45h22 chez les femmes, c'est bien plus que la moyenne hebdomadaire de travail chez les salariés (36h21 en moyenne, quel que soit le sexe). Le temps de travail des indépendants est également marqué par des **horaires atypiques** (Figure 12). Le travail habituel ou occasionnel durant le week-end est beaucoup plus fréquent chez les indépendants. 80% des femmes indépendantes indiquent travailler le samedi, contre 47% des femmes salariées (soit un écart de 33 points) et 60% des indépendantes indiquent travailler le dimanche, contre 31% des salariées (soit un écart de 29 points).

**Figure 12 : Horaires de travail atypiques (travail habituel ou occasionnel, en %) en 2016**



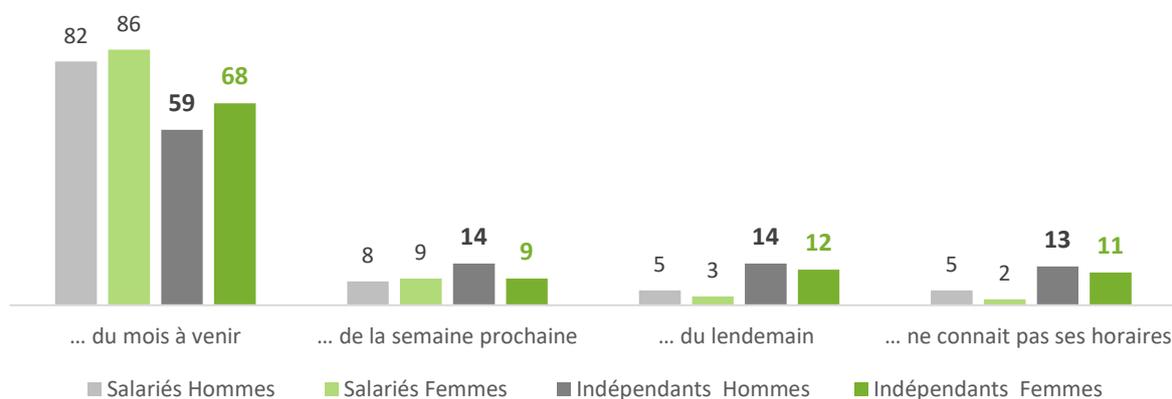
Source : DARES, DGAFFP, DREES, INSEE, enquête Conditions de travail et risques psycho-sociaux, 2016  
Champ : actifs occupés de France

Le manque de prévisibilité dans les horaires de travail à venir est également une source probable de la moindre satisfaction des indépendants par rapport aux salariés (Figure 13).

<sup>55</sup> Elodie Alberola, Jörg Müller, 2018, op. cit., p.13

<sup>56</sup> Julie Landour, 2019, « L'indépendance favorise-t-elle l'articulation travail / famille ? », *Connaissance de l'emploi*, n°147, 4 pages du Centre d'Études de l'emploi et du travail, avril 2019

Figure 13 : Prévisibilité perçue des horaires de travail



Source : DARES, DGAFF, DREES, INSEE, enquête Conditions de travail et risques psycho-sociaux, 2016  
Champ : actifs occupés de France

Pour Julie Landour, l'exploitation des données de l'enquête « rend compte des faux semblants de l'indépendance en matière d'articulation des temps [qui] **tend plutôt à alourdir les contraintes** [femmes] qu'à leur garantir un plus grand pouvoir sur le temps. Les femmes semblent plus particulièrement aux prises avec un temps de travail allongé (avec une montée des horaires atypiques) et une charge domestique toujours aussi importante, sans réel avantage en matière de flexibilité par rapport aux salariées. Elles sont par ailleurs confrontées à des **enjeux économiques** accrus, leur rémunération étant plus fortement liée à leur temps de travail que dans le salariat »<sup>57</sup>.

## 2.4 Des entrepreneures présentes surtout dans le secteur de la santé et des services, et avec des rémunérations inférieures à celles des hommes

Les hommes et les femmes développent leurs activités dans des secteurs différenciés, suivant ainsi la division sexuée du marché du travail. En 2019, **la sur-représentation des filles dans les formations paramédicales et sociales (86%), en lettres et sciences humaines (70%),** et la part qu'elles occupent dans les formations scientifiques et sportives (40%) démontrent que la question de la parité et de l'égalité pendant la période d'orientation est encore d'actualité. Depuis quelques années la société multiplie les démarches et les réformes pour pallier le manque de femmes dans les filières scientifiques, et faire sauter les « plafonds de verre » dans les carrières. Cette volonté sociale porte aujourd'hui ses fruits et la part des femmes augmente dans ces filières. En revanche, **la part des hommes dans les filières paramédicales et sociales est aussi faible** que la part des femmes dans les sciences fondamentales (moins de 20%)<sup>58</sup>.

Les données de l'enquête réalisée par le Crédoc sur l'orientation scolaire et professionnelle des garçons et des filles montrent que la construction du projet professionnel reste guidée par des perceptions genrées traditionnelles, même si celles-ci ont tendance dans le temps à s'estomper. Pour les

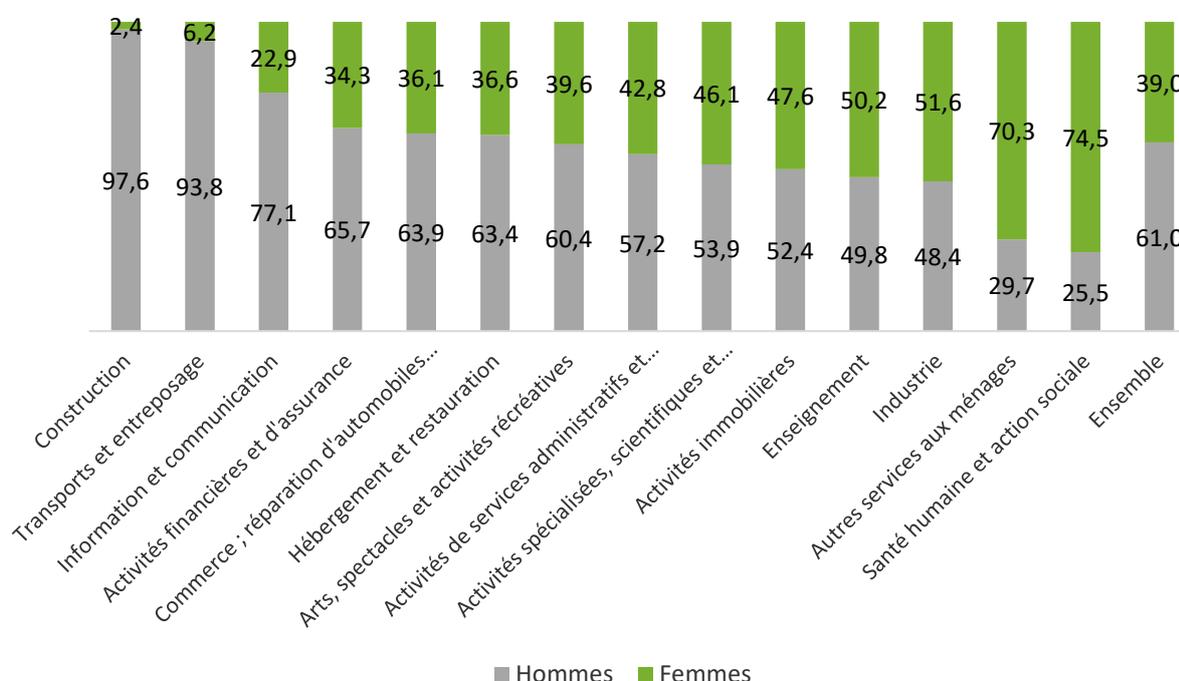
<sup>57</sup> Julie Landour, avril 2019, op. cit.

<sup>58</sup> Ministère de l'Éducation nationale - Repères et références statistiques - Observatoire des inégalités

jeunes filles, le conseil en tête de liste est celui de pouvoir concilier sa vie de famille et sa vie professionnelle (25%), puis celui de l'intérêt du travail (22%). Pour les garçons en revanche, c'est l'intérêt du travail (21%) et de l'avenir du secteur (20%) qui sont mis en avant. La conciliation avec la vie de famille n'arrive qu'en troisième position (18%), suivie par la rémunération (17%) et la possibilité de carrière (16%)<sup>59</sup>. Les **jeunes garçons** restent donc soumis à une **plus forte pression** à l'autonomie financière, la plus rapide possible. La **représentation de métiers « de femmes »** est très présente chez les jeunes garçons qui essentialisent davantage les raisons de leurs choix que les jeunes-filles.

En 2018, les créations d'activité dans les secteurs de la santé humaine et action sociale sont portées pour les trois quarts par les femmes, tandis qu'elles sont très minoritaires dans le secteur de la construction (Figure 14).

**Figure 14 : Répartition par sexe des créations d'activité en 2018**



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)  
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Le vocable d'entrepreneuriat laisse peut-être suggérer à tort, une forme d'homogénéité des réalités du travail indépendant, pour les femmes comme pour les hommes. Les réalités d'entrepreneuriat restent bien différentes selon les **statuts de l'entreprise**, au même titre que la **taille** de l'entreprise (avec ou sans salarié), le **lieu** d'exercice de l'activité (chez les particuliers ou patients, dans des locaux dédiés ou encore depuis son propre domicile) et les **secteurs** d'activité. Les **revenus** tirés de

<sup>59</sup> Manon Coulange, Sandra Hoibian, 2020, « Quelques éléments sur l'opinion des Français sur l'orientation des jeunes selon leur genre et l'éducation à la vie affective et sexuelle », rapport du Crédoc pour la DGCS

l'activité indépendante sont en outre très variables selon les profils des indépendants (exerçant à temps plein comme dans le cas des médecins à leur compte ou exerçant une activité à temps partiel pour compléter les revenus trop faibles du salariat).

**Tableau 2 : Revenus d'activité des non-salariés par activité et par sexe en 2017**

Secteur d'activité	Revenu mensuel des non-salariés (hors micro-entreprise)			Revenu mensuel moyen des micro-entreprises (en euros)
	Revenu moyen (en euros)		Proportion de revenus nuls (en %)	
	Femmes	Hommes		
Industrie (hors artisanat commercial)	1 700	3 110	9,9	320
Construction	1 970	2 610	5,5	630
Commerce et artisanat commercial	2 290	2 790	10,3	330
Transports et entreposage	1 870	1 990	7,3	320
Services aux entreprises et services mixtes	3 790	5 150	11,2	570
Services aux particuliers (hors santé)	1 380	1 880	11,0	440
Santé humaine et action sociale	4 080	7 750	2,3	500
Ensemble	3 030	3 880	8,3	470

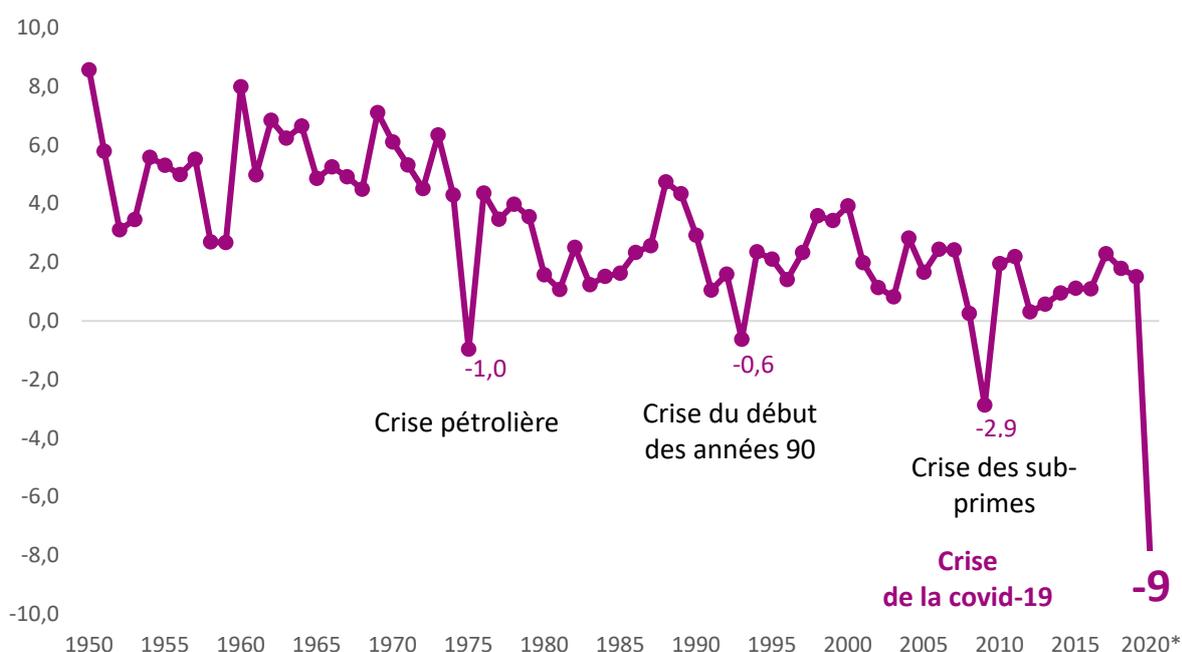
Source : Insee, base non-salariés

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2017, hors agriculture.

## PARTIE 2 – L'ENTREPRENEURIAT FEMININ : PROCHAINE VICTIME DE LA CRISE ?

La crise économique liée aux restrictions sanitaires pour protéger la population de la Covid-19 est inédite à plusieurs égards. Inédite car elle est provoquée par des facteurs externes aux marchés. Inédite car les évolutions du virus et des politiques mises en place sont nombreuses et relativement imprévisibles. Inédite également car s'est produit à la fois un choc de demande et un choc d'offre, liés aux mesures de restrictions, voire de fermeture de pans entiers de l'activité, sans perspective temporelle certaine de ré-ouverture. Inédite enfin par son ampleur, les estimations de l'INSEE au début décembre<sup>60</sup> tablant sur une baisse du PIB de 9%. La précédente crise des subprimes en 2008-2009 et dont les conséquences ont été nombreuses avait correspondu en une baisse de 2.9% du PIB.

**Figure 15 : Une crise d'une ampleur sans précédent**  
Evolution du produit intérieur brut en volume par rapport à l'année précédente



Source : INSEE, projection pour 2020 faite par l'INSE

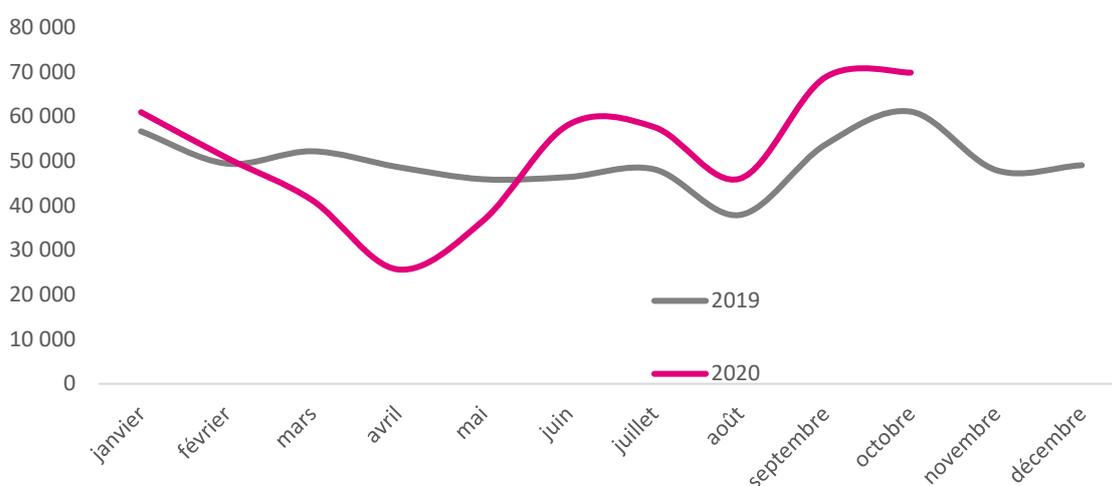
De quelle manière l'entrepreneuriat féminin est-il touché par cette période ? Sans pouvoir dresser un panorama exhaustif, nous tenterons d'esquisser quelques contours de son nouveau paysage à la fin 2020.

<sup>60</sup> Point de conjoncture INSEE, 2 décembre 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4989732?sommaire=4473296>

## 1. La création d'entreprises individuelles se maintient

Différentes données laissent supposer que sur le plan numérique, la création de structures individuelles, après avoir connu un creux, mécanique pendant le premier confinement, a retrouvé son rythme d'avant crise. En octobre 2020, alors que perduraient des mesures de limitation sociale et débutait le deuxième confinement, la création d'entreprises individuelles, suit une croissance de 3% au total entre 2019 et 2020 affichant donc non seulement une forme de rattrapage mais aussi une certaine dynamique.

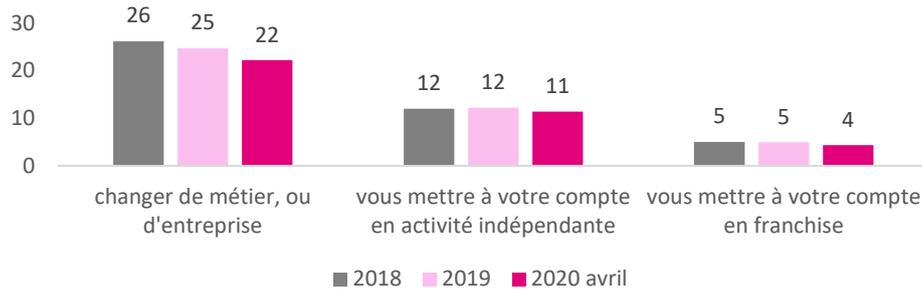
Figure 16 : La création d'entreprises individuelles est dynamique



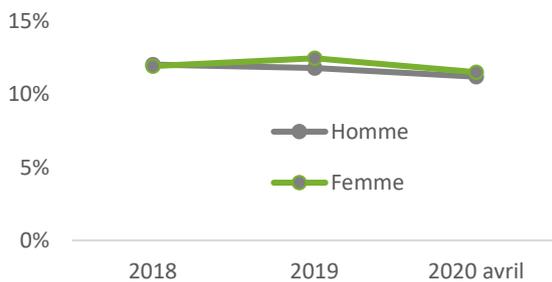
Source : INSEE, données brutes

Autre élément concordant, **les projets de mobilité professionnelle** affichés par les Français dans l'enquête conditions de vie en avril 2020, pendant le 1<sup>er</sup> confinement, restent très stables, avec un très léger tassement, dans la marge d'erreur de l'enquête. 11% déclarent envisager se mettre à leur compte de manière indépendante au cours des cinq prochaines années, 4% en franchise, et 22% envisagent de changer de métier ou d'entreprise. Et l'on ne constate pas de différence particulière entre les femmes et les hommes sur ce plan.

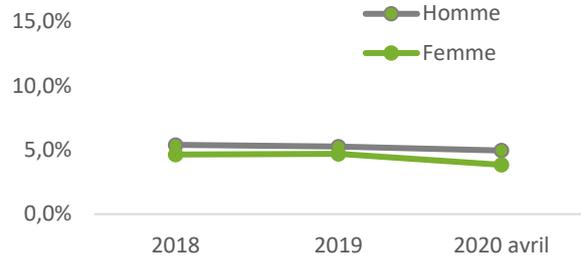
**Figure 17 : Très léger tassement des projets de création d'entreprise des Français  
D'ici cinq ans, pensez-vous réaliser un projet parmi les suivants :**



**Pense se mettre à son compte en indépendant d'ici cinq ans**



**Pense se mettre à son compte en franchise d'ici cinq ans**



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations

## 2. Les secteurs d'activité où les hommes sont plus représentés sont plus durement touchés

La Banque Publique d'Investissement montre dans son « Observatoire de la création d'entreprise »<sup>61</sup> que tous les secteurs ne sont pas logés à la même enseigne. Or, nous l'avons vu plus haut, les femmes et les hommes ne sont pas également représentés dans les différents secteurs d'activité.

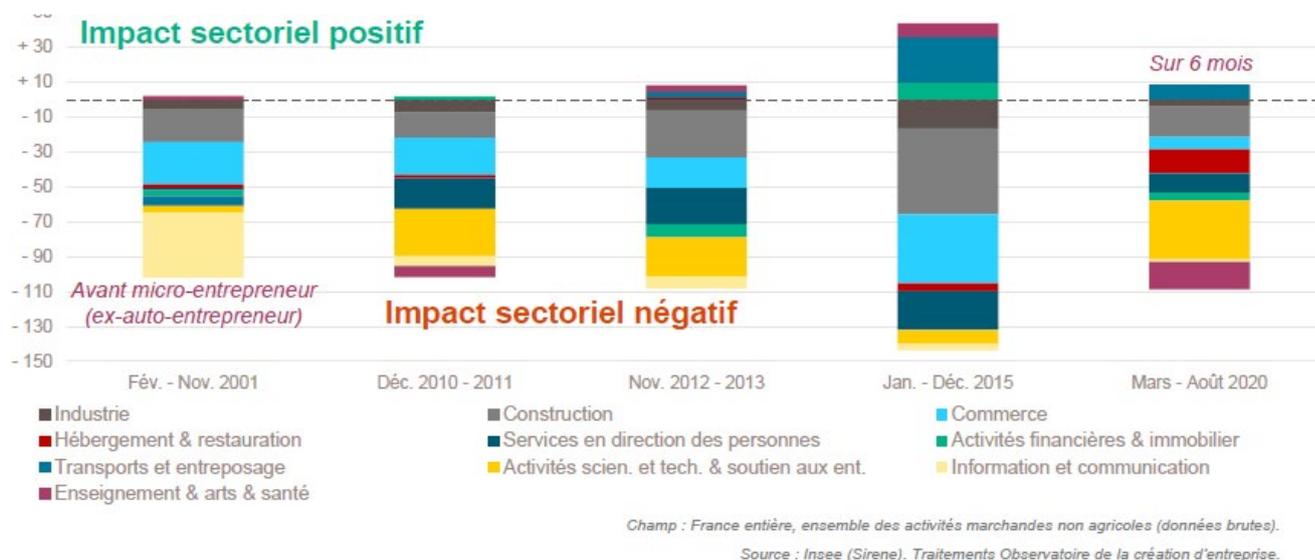
Quelles que soient les périodes de diminution de la création d'entreprise, **les activités scientifiques et techniques et de soutien** aux entreprises, qui pèsent 23% de la création souffrent plus particulièrement (-11 %). Un secteur où les femmes et les hommes sont à part quasi égales.

Les données observées de mars à août 2020, montrent que la crise sanitaire de 2020 impacte plus durement des secteurs où les **créateurs d'entreprises sont plus souvent des hommes** que des femmes :

<sup>61</sup> BPI, Observatoire de la création d'entreprise, évolution de la création d'entreprise en France sur longue période : janvier 2000-août 2020, 25 septembre 2020

- **l'hébergement & restauration** est le secteur le plus touché (-19 % par rapport à mars-août 2019). Un secteur qui représente 5% dans la création d'entreprise, et où les hommes sont plus nombreux (63% des créations d'activité).
- la création d'entreprise dans la **construction est en baisse marquée** (-13 %). Ce secteur représente 9% dans la création d'entreprise, et est quasi-exclusivement dirigé par des hommes.

Figure 18 : Impact des secteurs à chaque période de fort recul des créations d'entreprise



Source : BPI, Observatoire de la création d'entreprise

Notons qu'en sens inverse, le secteur du **transport et de l'entreposage, très largement occupé par des créateurs d'entreprise masculins (94%)**, et qui était en forte baisse sur mars-mai (-39 %) est le seul secteur qui a dépassé son niveau de création d'avant-crise (+ 6 % en mars-août 2020 par rapport à mars-août 2019).

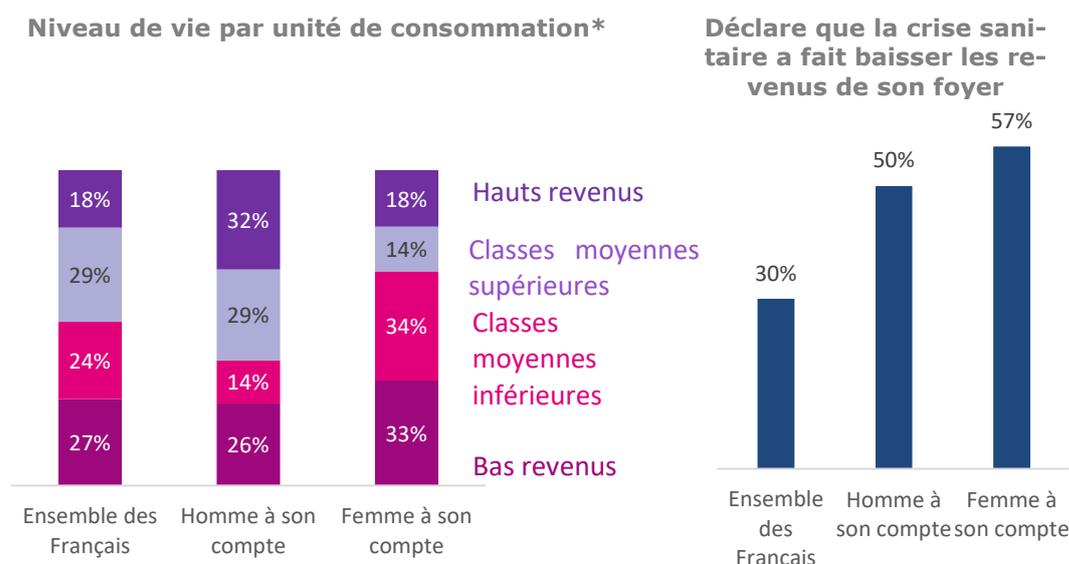
### 3. La situation financière des indépendantes actuelles est fragilisée par la crise

Si le dynamisme de créations de nouvelles micro-entreprises semble, à la fin 2020, préservé, la situation des personnes qui étaient déjà indépendantes avant la survenue de la crise est en revanche particulièrement fragilisée.

Soulignons tout d'abord que le **surcroît d'épargne** constitué pendant le premier confinement (une grande partie des dépenses des ménages ayant été « empêchées ») est plus souvent mentionné, en septembre par les salariés (64%) que par les indépendants (52%), sans différence entre les femmes et les hommes sur ce point. Au-delà de la part des personnes concernées, l'analyse des données

bancaires réalisée par le Conseil d'analyse économique montre que près de **70 % des montants du surcroît de l'épargne constituée pendant le confinement se concentre sur 20 % des ménages les plus aisés**<sup>62</sup>. Les données de l'enquête Conditions de vie montrent des situations différenciées entre les deux sexes sur ce plan. Si 60% des hommes indépendants ont un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian, la situation des indépendantes est beaucoup moins florissante avec seulement 32% d'entre elles aux finances confortables. Et malgré les différents dispositifs de soutien (Fond de solidarité, aide exceptionnelle, report d'échéances sociales ou fiscales, remise d'impôts directs, réduction des cotisations sociales, ré-échelonnement des crédits bancaires, prêt de trésorerie garantis par l'Etat, ...) mis en place pour soutenir les petites structures, la situation financière des indépendants, et tout particulièrement des indépendantes est plus fortement fragilisée. **57% des entrepreneures déclarent que les revenus de leur foyer ont baissé suite à la crise** sanitaire, contre 50% des hommes à leur compte, et seulement 30% de la population dans son ensemble.

**Figure 19 : Des entrepreneures au niveau de vie plus faible et davantage fragilisé par la crise**



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, septembre 2020

<sup>62</sup> David Bounie, Youssouf Camara, Étienne Fize, John Galbraith, Camille Landais, Chloé Lavest, Tatiana Pazem et Baptiste Savatier, Dynamiques de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires, Conseil d'analyse économique, Focus N° 049-2020, Octobre 2020.

## 4. Les femmes entrepreneures ont davantage de comportements de retrait de la sphère publique en liaison avec leurs craintes sanitaires

Le rapport à l'espace public, à la santé, ou l'éducation à la prise de risque ne sont pas identiques entre les **hommes et les femmes**.

- Parlons rapidement du rapport à l'espace. Comme le résume Marylène Lieber<sup>63</sup> en s'appuyant sur ses travaux et ceux de Massey Doreen <sup>64</sup> « *les rapports de genre produisent de la **différenciation spatiale** en définissant des territoires masculins, féminins ou mixtes, en associant le féminin aux espaces domestiques ou à leur proximité, et le **masculin aux espaces publics**. D'autre part, dans le même mouvement, la dimension spatiale est constitutive des identités masculine et féminine et de la différenciation sexuée. La gestion du **danger à l'extérieur du foyer et l'apprentissage des moyens pour y faire face** apparaissent en effet comme des éléments centraux de la construction de l'identité féminine. Et les femmes sont amenées à mettre en œuvre des stratégies et des tactiques pour pouvoir sortir et être autonomes, notamment le soir, malgré leur perception du danger* ».
- En matière de **santé**, plusieurs facteurs concourent à une plus grande attention des femmes à leur corps et leur santé. Les **comportements à risque** font l'objet d'une réprobation plus importante concernant les femmes, l'importance donnée au **corps** des femmes dans la société les conduit à prêter davantage attention à leur alimentation, le rôle souvent assigné aux femmes de la **gestion de la vie de famille** ainsi que le **suivi gynécologique**, les conduit à être plus souvent en relation avec le milieu médical. « *Ainsi, tout au long de leur vie, les femmes sont plus nombreuses à déclarer **consulter** des médecins généralistes (pour partie en raison des suivis médicaux liés à la contraception, la grossesse et la ménopause) et à **recourir à la prévention**. Elles consomment plus de **médicaments**, et ce, pour la plupart des classes thérapeutiques, et pas seulement celle de la classe de l'appareil génito-urinaire et hormones sexuelles (contraceptifs, hormones de la ménopause)* » <sup>65</sup>.
- La socialisation et l'éducation des jeunes filles est différente de celles des garçons. Les jeunes filles se voient davantage **interdites de sorties** avec des amis que les jeunes garçons, « leurs activités depuis la tendre enfance étant davantage centrées sur **l'espace familial** » jugé moins risqué<sup>66</sup>. Les ouvrages scolaires et de littérature, ou les films ont longtemps mis en avant « **des héros masculins prenant des risques inconsidérés** et récoltant plaies et

---

<sup>63</sup> Marylène Lieber, « Les femmes et le partage des espaces publics : pour la mixité », Synthèse, 13 novembre 2018, Terra Nova

Lieber Marylène, 2008, « Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question », Paris, Presses de Sciences Po.

<sup>64</sup> Massey Doreen, Space, Place, and Gender, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994.

<sup>65</sup> Voir par exemple, Nathalie FOURCADE, avec la collaboration de Lucie GONZALEZ, Sylvie REY et Marie HUSSON « La santé des femmes en France », Etudes et résultats N° 834, DREES, mars 2013

<sup>66</sup> Petrovic Céline, « Filles et garçons en éducation : les recherches récentes », Carrefours de l'éducation, 2004/1 (n° 17), p. 76-100. DOI : 10.3917/cdle.017.0076. URL : <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2004-1-page-76.htm>

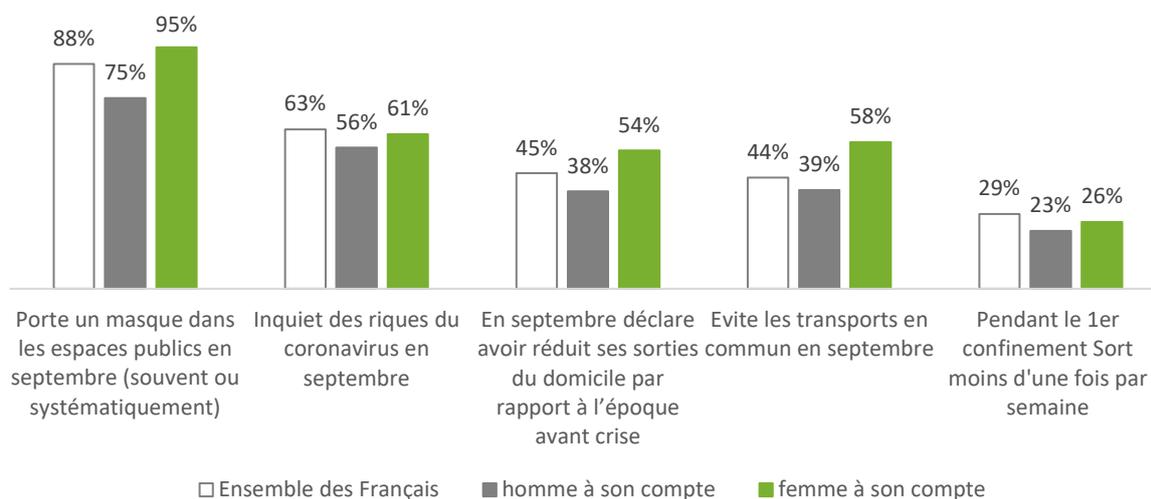
bosses tout au long du récit, renforçant inconsciemment l'idée que la mise en danger est naturelle pour les garçons ». **Les attitudes des parents, des enseignants** peuvent être différentes « l'attitude de l'enseignant-e est parfois surprotectrice avec une fille (paroles réconfortantes, tenue de la main, des deux mains), et au contraire plus incitative avec un garçon (« allez », pas de main tendue) ». <sup>67</sup>

On pourrait imaginer que les différences entre les femmes et les hommes « à leur compte » seraient plus ténues, la création d'entreprise étant associée dans une certaine mesure à la prise de risque : économique, de confiance en l'avenir, etc.

L'enquête Conditions de vie et aspirations du Crédoc montre que ces différents facteurs (rapport à la santé, à l'espace public, au risque) se combinent pour créer des rapports différenciés aux recommandations sanitaires, et au virus de la covid-19, visibles aussi chez les indépendants et indépendantes.

Les **indépendantes sont plus souvent inquiètes des risques** liés au coronavirus : 61% contre 56% des entrepreneurs. Elles sont beaucoup plus vigilantes dans les comportements de prévention comme le **port du masque** dans les espaces publics 95% vs 75%, sont plus nombreuses en septembre 2020 alors que le 1<sup>er</sup> confinement est fini à déclarer avoir **réduit leurs sorties** par rapport à l'époque pré-covid : 54% vs 38%. Les entrepreneuses sont plus nombreuses à éviter les transports en commun que leurs homologues masculins. Et pendant le 1<sup>er</sup> confinement 26% d'entre elles avaient réduit leurs sorties du domicile **à moins d'une fois par semaine**, contre 23% chez les indépendants.

**Figure 20 : Des entrepreneuses aux comportements de prévention, voire de retrait de la sphère publique, plus marqués que leurs homologues masculins**



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, septembre 2020

<sup>67</sup> Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école, Canopée, Education nationale

La conduite d'une activité professionnelle, son équilibre financier, et sa pérennité tiennent évidemment à beaucoup d'autres facteurs que les liens avec autrui ou le rapport au risque. Néanmoins, le fait que les hommes et les femmes indépendants vivent de manière différenciée la crise sanitaire peut, plus la crise dure, laisser des séquelles sur l'entrepreneuriat féminin.

## 5. La crise favorise un retour à des rôles genrés traditionnels et l'arrêt d'activité des entrepreneures

Si l'on reprend la célèbre typologie de Esping-Andersen<sup>68</sup>, la France, avec son modèle d'Etat providence conservateur/corporatiste, se situe à mi-chemin entre les pays d'inspiration libérale prônant une intervention minimale des pouvoirs publics dans la sphère personnelle et des pays sociaux-démocrates du Nord de l'Europe s'appuyant sur une forte intervention de l'Etat y compris dans les choix et décisions familiales<sup>69</sup>. L'Hexagone se situe également à un niveau intermédiaire dans la typologie de Jane Lewis<sup>70</sup> entre des pays où le **modèle de l'homme « gagne-pain » est encore dominant** (Royaume Uni par exemple) et des pays où le modèle de foyer avec deux pourvoyeurs de revenus imprègne les représentations (Suède). Selon Alexandra Jönsson et Nathalie Morel, les politiques familiales tricolores seraient ainsi organisées autour d'un « **modèle familialiste qui soutient la mère qui travaille tout en restant fortement incitatif à son rôle dans la reproduction**, ces politiques n'autorisent en effet que partiellement le renversement des rapports classiques entre hommes et femmes »<sup>71</sup>.

Comme pour d'autres inégalités, la crise sanitaire vient exacerber les différences de sexe, provoquant une forme de retour à des **rôles genrés traditionnels**. Nous n'avons pu, faute d'effectifs suffisants, établir les résultats sur la population des indépendants en charge d'une famille en distinguant les deux sexes. La lecture du temps passé pendant le confinement par les mères et pères actifs donne toutefois quelques indices.

41% des mères actives ont passé plus de 4 heures par jour à s'occuper de leurs enfants pendant le 1<sup>er</sup> confinement contre seulement 19% de leurs homologues masculins...

---

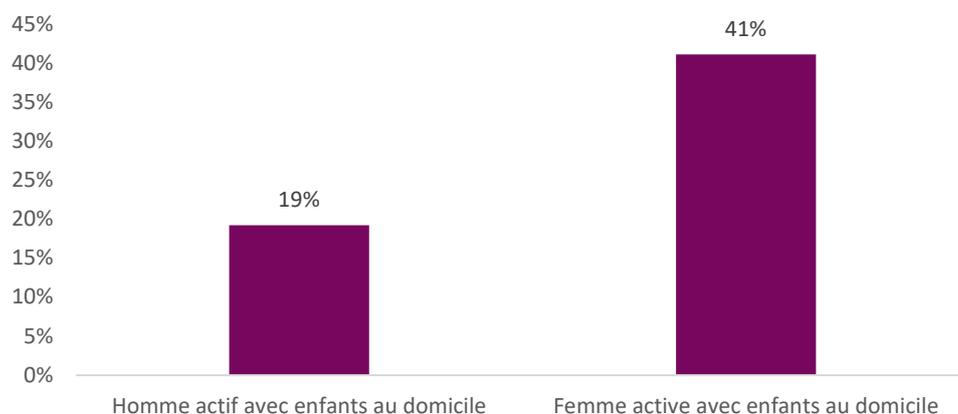
<sup>68</sup> Gosta Esping-Andersen, *The three worlds of welfare capitalism*, Cambridge, Polity Press, 1990.

<sup>69</sup> Une enquête menée pour la DGCS montre également l'attachement de la population à un modèle mixte alliant initiatives personnelles et action des pouvoirs publics : Sandra Hoibian, *La peur du chacun pour soi*, Collection des Rapports n°282, CRÉDOC, octobre 2012.

<sup>70</sup> LEWIS Jane, « Gender and the development of welfare regimes », *Journal of European Social Policy*, 1992

<sup>71</sup> Alexandra Jönsson, Nathalie Morel, 2006, « Egalité des sexes et conciliation vie familiale – vie professionnelle en Europe. Une comparaison des politiques menées en France, en Suède et au Royaume-Uni », *Revue Politique Européenne*, 2006/3, n°20.

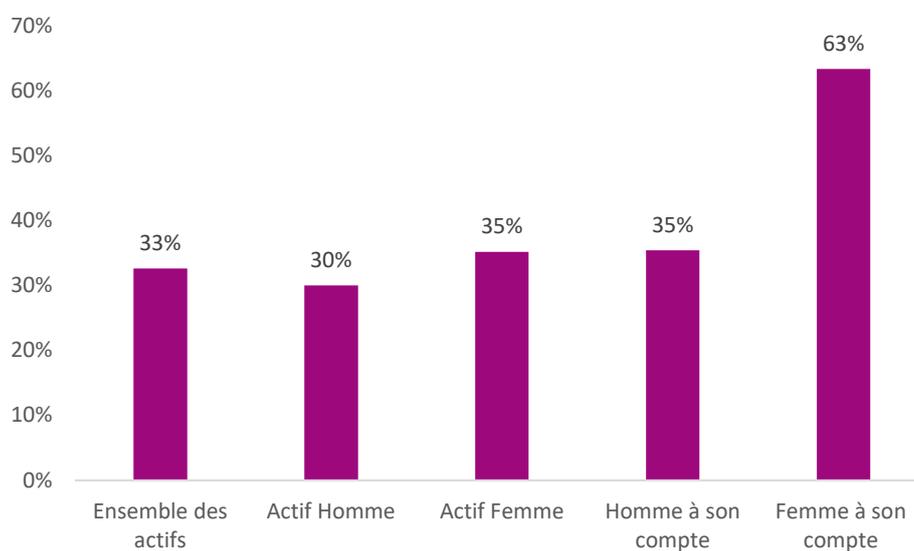
**Figure 21 : 41% des mères actives ont passé plus de 4 heures par jour à s'occuper de leurs enfants pendant le 1<sup>er</sup> confinement**



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, avril 2020

Plus frappant encore, alors même que les secteurs d'activité où les femmes sont sur-représentées ont été plus épargnés par la crise que ceux occupés majoritairement par des hommes, **63% des indépendantes (qu'elles aient ou non des enfants) déclarent avoir cessé toute activité professionnelle** pendant le 1<sup>er</sup> confinement. Ce taux est deux fois plus élevé que celui observé en moyenne chez les actifs, et les hommes à leur compte.

**Figure 22 : 63% des indépendantes ont cessé toute activité pendant le 1<sup>er</sup> confinement**

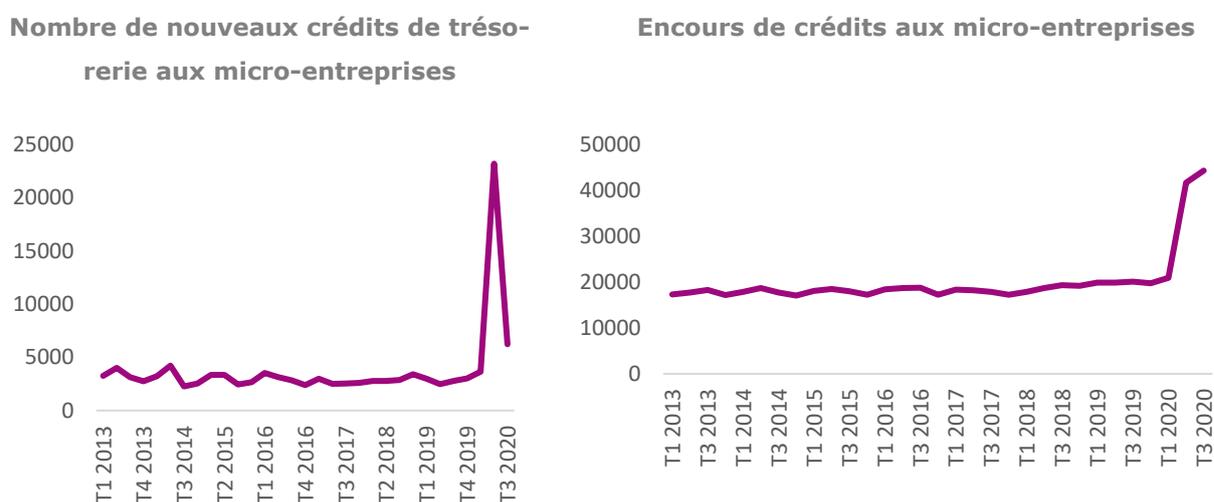


Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, avril 2020

## 6. Le durcissement des conditions de crédit aux micro entreprises pourrait affecter plus particulièrement l'entrepreneuriat féminin

Le recours au crédit et aux facilités de trésorerie est, nous l'avons vu, un facteur déterminant de la vie des petites structures. Les données de la Banque de France montrent des encours de crédit aux micro-entreprises relativement stables depuis le début de la crise sanitaire au niveau global (350 000 millions d'euros au T3-2020 contre 312 556 millions au T1). Les données révèlent toutefois un **pic inédit de crédit de trésorerie accordé aux micro-entreprises** au démarrage de la crise sanitaire. Celui-ci se traduit par une forte progression des encours, **n'ayant pas été résorbés après le 1<sup>er</sup> confinement**.

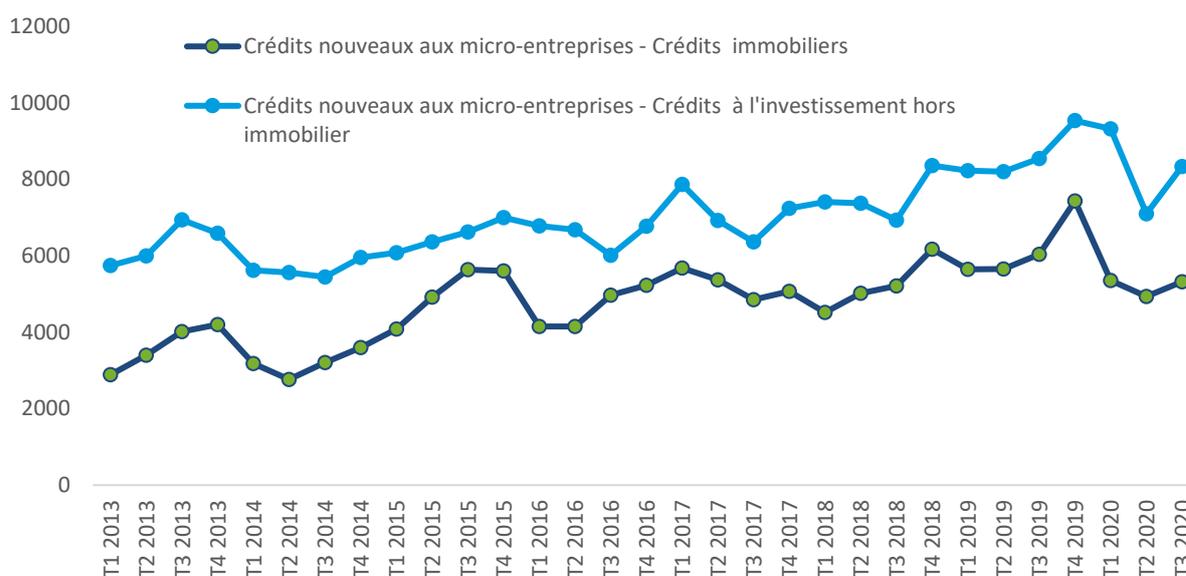
Figure 23 : Des micro-entreprises à la trésorerie fragilisée



Source : CREDOC, à partir des données Banque de France

En dehors de ces crédits accordés pour fluidifier les problèmes de trésorerie, les données de la Banque de France indiquent plutôt un **tassement des nouveaux crédits accordés aux micro-entrepreneurs surtout pour les crédits immobiliers** alors que la tendance était à la hausse jusque-là.

Figure 24 : Un tassement des autres crédits aux micro-entreprises



Source : CREDOC, données Banque de France

Selon la Banque de France<sup>72</sup>, **les critères d’octroi des prêts aux entreprises** et aux ménages se sont en effet durcis au troisième trimestre 2020 et l’institution table sur un raidissement plus fort encore sur la fin 2020. « *Les banques ont fait état de la détérioration des perspectives économiques générales, de l’accroissement du risque de crédit des emprunteurs et d’une moindre tolérance au risque comme étant des facteurs pertinents à l’origine du durcissement de leurs critères d’octroi de crédits aux entreprises et aux ménages. Pour le quatrième trimestre 2020, les banques s’attendent à ce que les critères d’octroi continuent de se durcir pour les entreprises, reflétant les inquiétudes relatives à la reprise économique, dans la mesure où certains secteurs restent vulnérables, ainsi que les incertitudes entourant la prolongation des mesures de soutien budgétaire. Le durcissement net des critères d’octroi des prêts au logement consentis aux ménages devrait se poursuivre au quatrième trimestre 2020* ».

Cette évolution laisse **supposer une fragilisation des femmes entrepreneures** qui pâtissaient déjà avant la crise d’un moindre accès au crédit.

## 7. L’attrait de l’entrepreneuriat diminue auprès des femmes

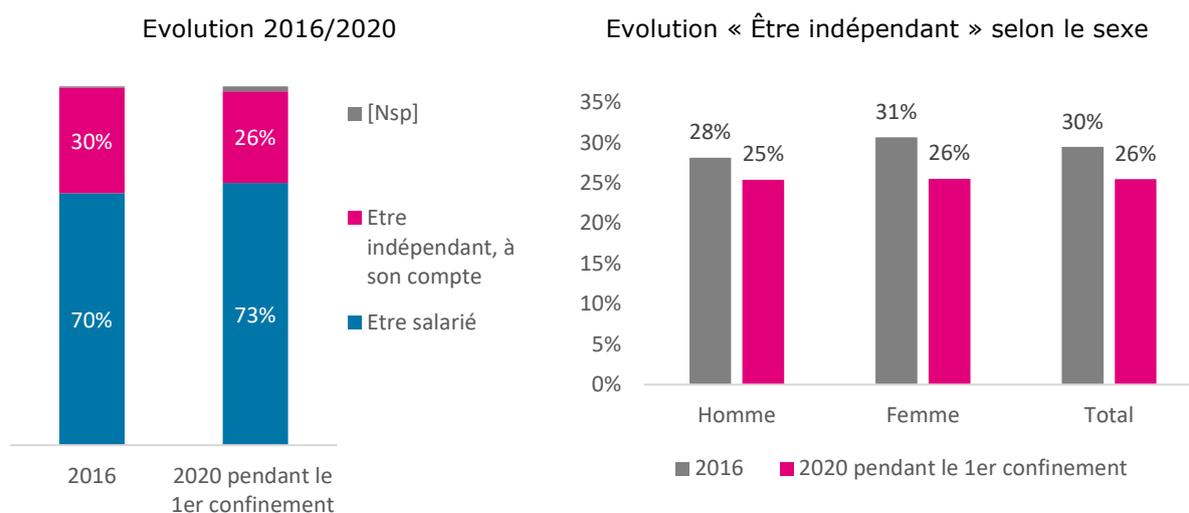
Un dernier élément lié au choc provoqué par la pandémie vient fragiliser la dynamique de l’entrepreneuriat féminin. Les représentations et attraits entourant la situation d’indépendant sont questionnées. Nous avons interrogé en 2016 les Français sur leurs représentations et l’attractivité des statuts

<sup>72</sup> Banque de France, Communiqué de presse, 27 octobre 2020

respectifs d'indépendants et de salariés. Nous avons ré-itéré l'exercice en avril, pendant le 1<sup>er</sup> confinement lié à la crise du coronavirus. **70% estimaient déjà en 2016 le statut de salarié** plus enviable, la violence de la crise n'a pas fondamentalement changé les perceptions. Tout au plus le statut d'indépendance perd très légèrement en popularité (-4 pts). Une baisse que l'on observe chez les deux sexes.

**Figure 25 : Une légère baisse de l'attrait pour l'entrepreneuriat**

**Idéalement, quelle situation trouvez-vous la plus enviable : être salarié ou être indépendant, à son compte ?**



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, janvier 2016 et avril 2020

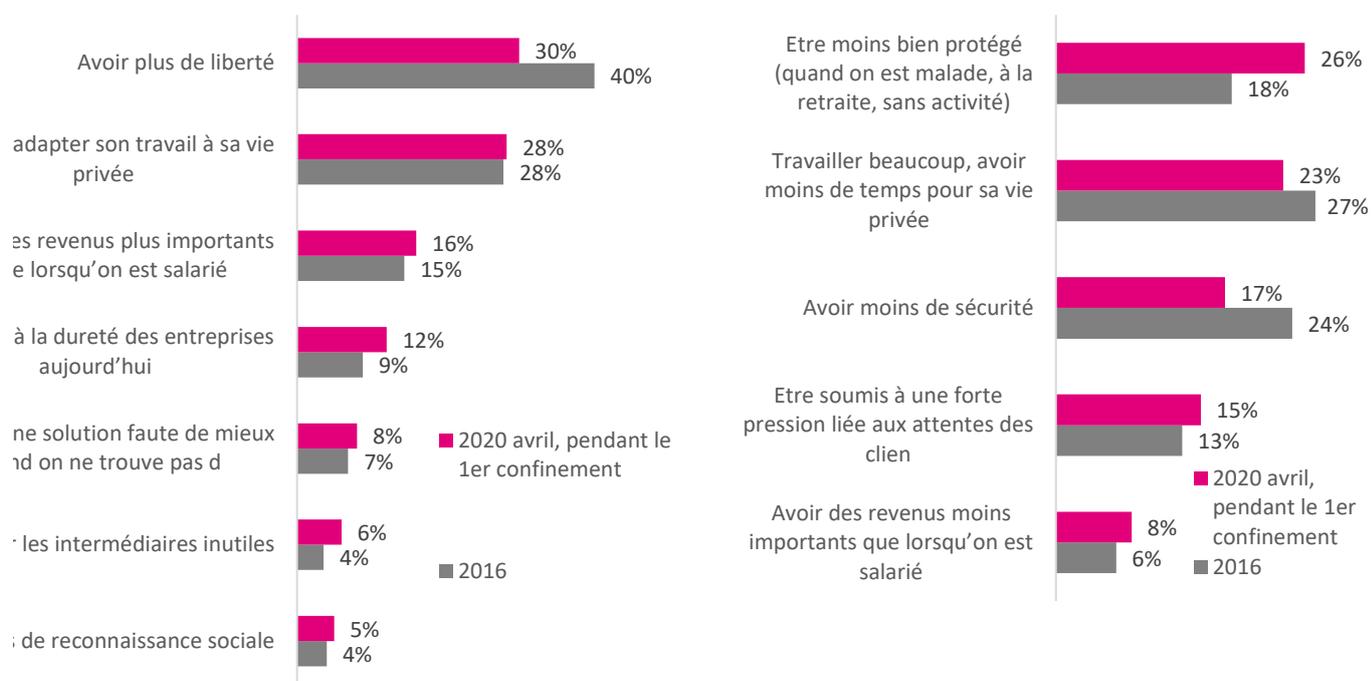
En revanche les perceptions (avantages et inconvénients) associées évoluent plutôt en sa défaveur. Les représentations associées à la situation **d'indépendance** chez les femmes (et de manière similaire dans l'ensemble de la population) sont aujourd'hui **moins souvent parées des atours de la liberté** (-10 pts entre 2016 et avril 2020 chez les femmes et en moyenne en population générale). Il nous semble que cette évolution peut être mise en relation dans un premier temps avec l'engouement pour le télétravail et le sentiment de souplesse et de plus de liberté qu'il charrie avec lui. Avec la crise, la survenue **massive du télétravail** est venue modifier en profondeur l'expérience des actifs : en avril 2020, 31% des actifs étaient en télétravail (dont 20% de « nouveaux télétravailleurs »), et cette expérience était, malgré le caractère contraint de celle-ci, largement appréciée par ceux-ci. 62% de ces télétravailleurs déclaraient, en avril 2020, qu'ils aimeraient être davantage en télétravail après la crise sanitaire. Les attraits du télétravail dépeints par ces nouveaux télétravailleurs sont nombreux et en progression<sup>73</sup> : le sentiment d'avoir **plus de souplesse et de flexibilité** pour gérer le travail, une plus grande autonomie et davantage de responsabilisation, des bénéfices

<sup>73</sup> Malakoff Humanis, Synthèse étude télétravail 2020, <https://newsroom.malakoffhumanis.com/assets/synthese-etude-teletravail-2020-2a13-63a59.html?lang=fr>

perçus sur l'engagement au travail, une plus grande efficacité au travail, **la conciliation vie professionnelle / vie personnelle** sont autant de bénéfices cités plus souvent que par le passé (même si les risques en matière d'isolement ne doivent pas être négligés<sup>74</sup>). Le nouvel eldorado du travail à domicile apportant, dans les représentations, une plus grande liberté, l'avantage comparatif de l'entrepreneuriat par rapport au salariat s'estompe.

Autre évolution nette, l'idée qu'en étant indépendant on est **moins bien protégé**, lorsque l'on est malade, à la retraite, ou sans activité gagne du terrain (+8 pts chez les femmes, +7 pts en moyenne dans la population). La très forte protection accordée aux salariés via le recours massif au chômage partiel<sup>75</sup> et les difficultés rencontrées par les indépendants, malgré les soutiens de la puissance publique, ont vraisemblablement amplifié la perception de la fragilité de la situation de micro-entrepreneur face à la crise (+8 pts).

**Figure 26 : Une situation qui perd de son imaginaire de liberté et paraît moins protectrice**  
**Pour vous avoir une activité indépendante, par rapport à être salarié c'est avant tout ?**  
**(Total deux réponses) champ : femmes**



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, janvier 2016 et avril 2020

<sup>74</sup> Ministère du travail, L'activité professionnelle des Français pendant le confinement, novembre 2020, <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/teletravail-resultats-d-une-etude-sur-l-activite-professionnelle-des-francais>

<sup>75</sup> En mai 2020, un million d'entreprises avaient fait une demande de chômage partiel, concernant 8.6 millions de salariés (Dares).

## CONCLUSION

---

Malgré l'impulsion continue depuis une vingtaine d'années en matière de politiques publiques et le succès des nouveaux statuts de micro-entrepreneurs, la part des femmes dans la création d'entreprise, même avant la crise de la covid-19 **reste faible**. Au-delà, ce statut est **loin d'apporter de réels changements à la situation professionnelle des femmes** : elles restent sur-représentées dans les mêmes secteurs d'activité que les salariées (santé, services), n'accèdent pas à des rémunérations de même niveau que celles de leurs homologues masculins, et ne constatent pas vraiment d'amélioration en termes d'équilibre de vie professionnelle/personnelle.

La **crise de la covid** laisse craindre une dégradation de la situation des entrepreneuses qui ont été plus nombreuses à arrêter leur activité pendant le premier confinement, et dont la situation financière a été particulièrement fragilisée.

Ce rapide état des lieux invite à questionner l'objectif de développement de l'entrepreneuriat en général, de l'entrepreneuriat féminin en particulier, et de celui-ci en temps de crise.

Si l'objectif des politiques de soutien à l'entrepreneuriat féminin est de **faciliter la création de nouvelles formes d'emploi face à un marché de travail saturé**, le résultat semble questionnable tant en termes de quantité que de qualité des emplois. La crise vient ajouter aux questionnements tant elle agit comme un amplificateur des inégalités liées au genre (plus d'arrêt d'activité, fragilisation financière accrue).

Si l'objectif est d'arriver à une **parité** dans tous les statuts professionnels et gommer l'impact des stéréotypes de genre sur les positions sociales et professionnelles, **la question de l'accès au crédit**, et celle des **représentations autour de la prise de risque**, déjà problématiques pour les femmes avant la crise, doivent être prise en compte avec une acuité particulière, sous peine d'un décrochage rapide à venir de la création d'entreprises chez les femmes.

Si l'objectif est d'arriver à une **meilleure parité** des hommes et des femmes **dans la société**, avec un accès plus ouvert à toutes les positions et rôles concernant les prérogatives familiales ; l'entrepreneuriat ne constitue pas une voie miracle : la position de la femme apporteur secondaire de revenus reste présente chez les entrepreneuses, la situation d'indépendant très chronophage pour les hommes, est très logiquement, également très chronophage pour les femmes, et penser qu'il réside là d'une voie pour une meilleure articulation des temps de vie, semble une impasse. Comme différents travaux l'ont montré<sup>76</sup>, **le soutien aux rôles familiaux des pères** serait, sans nul doute, plus opérant.

---

<sup>76</sup> Voir par exemple Dominique Méda, Gilbert Cette, Nicolas Dromel, Les pères, entre travail et familles [Les enseignements de quelques enquêtes], Revue des politiques sociales et familiales Année 2004 76 pp. 7-21



## BIBLIOGRAPHIE

---

Across Stat, 2020, « Les auto-entrepreneurs fin juin 2019 », *Note de Conjoncture de l'Acoss*, n°303, janvier 2020

Across Stat, 2019, « Les micro-entrepreneurs en 2018 : un nouvel élan qui confirme l'attractivité du dispositif », *Across Stat*, n°289, juillet 2019

ALBEROLA Elodie, MULLER Jörg, 2018, « Les nouvelles formes d'emploi : enjeux et vécus des cadres », Rapport du Crédoc réalisé à la demande de l'Apec

ALBEROLA Elodie, ALDEGHI Isa, HOIBIAN Sandra, 2016, « Les mutations du travail. L'envie d'être salarié domine, sauf chez les jeunes qui aspirent à plus de liberté », Cahier de recherche du Crédoc, n°334

Banque de France, Communiqué de presse, 27 octobre 2020

BARLET Muriel, MINNI Claude, ETTOUATI Samuel, FINOT Jean, PARRAIRE Xavier, 2014, « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », *Dares Analyses*, n°056, juillet 2014

BELKACEM Rachid, KORNIG Cathel, 2011, « La construction sociale du travail intérimaire : de ses origines aux Etats-Unis à son institutionnalisation en France », *revue Socio-Economie du Travail*, n°33

BERNARD Sophie, DRESSEN Marnix, 2014, « Travail indépendant, travail salarié : les frontières en question », appel à articles pour la *Nouvelle Revue du Travail*

BOUNIE David, CAMARA Youssouf, FIZE Étienne, GALBRAITH John, LANDAIS Camille, LAVEST Chloé, PAZEM Tatiana et SAVATIER Baptiste, octobre 2020, Dynamiques de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires, Conseil d'analyse économique, Focus N° 049-2020

BOUTILLIER Sophie, UZUNIDIS Dimitri, 2015, « De la société salariale à la société entrepreneuriale ou la création d'entreprises au secours de l'emploi », *Revue des Sciences de gestion*, 2015/5-6, n°275-276

BPI France, 25 septembre 2020, « Evolution de la création d'entreprise en France sur longue période : janvier 2000 – août 2020 », Observatoire de la création d'entreprise

BPI France, 2020, « La création d'entreprise en France. Année 2019 », Note d'analyse de l'Observatoire de la création d'entreprise

BRAVO-BOUYSSY Ketty, 2010, « Les entrepreneurs en solo : différentes logiques de création », *Revue de l'Entrepreneuriat*, 2010/1 (Vol. 9)

BRUSH Candida, CARTER Nancy M., GATEWOOD Elizabeth, GREENE Patricia, HART Myra, 2001, « The Diana project : Women business owners and equity capital : the myths dispelled, Kansas City, Kauffman Center for Entrepreneurial Leadership

BUREAU Marie-Christine, CORSANI Antonella, GIRAUD Olivier, REY Frédéric (dir.), 2019, « Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique », Teseo, Buenos Aires

CASTEL Robert, 2012, « Saliariat », in Antoine Bevort, Annette Jobert, Michel Lallement, Arnaud Mias (Dir.), Dictionnaire du travail, Paris, PUF

COULANGE Manon, HOIBIAN Sandra, 2020, « Quelques éléments sur l'opinion des Français sur l'orientation des jeunes selon leur genre et l'éducation à la vie affective et sexuelle », rapport du Crédoc pour la DGCS

D'ANDRIA Aude, GABARRET Inès, 2016, « Femmes et entrepreneurs : trente ans de recherches en motivation entrepreneuriale féminine », *Revue de l'entrepreneuriat*, 2016/3, vol.15

Drees, 2018, La protection sociale en France et en Europe

DUCHEN Patrick, KASPEROVA Eva, SELIMI Charline, VAN DE WALLE Isabelle, 2014, « L'entrepreneuriat des femmes et le développement économique, social et culturel des territoires dans le cadre du projet européen « Business and Network of Enterprising Women » (B.NEW) », rapport réalisé par le Crédoc

ESPING-ANDERSEN Gosta, 1990, "The three worlds of welfare capitalism", Cambridge, Polity Press

FOURCADE Nathalie, avec la collaboration de Lucie GONZALEZ, Sylvie REY et Marie HUSSON, 2013, « La santé des femmes en France », Etudes et résultats N° 834, DREES, mars 2013

HOIBIAN Sandra, 2012, « La peur du chacun pour soi », Collection des Rapports n°282, CRÉDOC, octobre 2012.

HOLCBLAT Norbert, 1997, « La politique de l'emploi en perspective », in Dares, La politique de l'emploi

Insee, 2 décembre 2020, Point de conjoncture Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4989732?sommaire=4473296>

Insee, 2020, « Surprise pour les auto-entrepreneurs : l'Insee se trompait depuis 2015 », Les créations d'auto-entreprises sous-estimées par l'INSEE !

Insee, février 2020, « Au quatrième trimestre 2019, le taux de chômage passe de 8,5% à 8,1% », *Informations rapides*, n° 36

Insee, 2020, « Revenus d'activité des non-salariés par activité », Données annuelles 2017

Insee, 2020, « Les créations d'entreprises en 2019 », *Insee Première*, n°1790

Insee, 2019, « Les créations d'entreprises en 2018 », *Insee Première*, n°1734

Insee, 2018, « Emploi, chômage, revenus du travail », édition 2018, Insee Références

JONSSON Alexandra, MOREL Nathalie, 2006, « Egalité des sexes et conciliation vie familiale – vie professionnelle en Europe. Une comparaison des politiques menées en France, en Suède et au Royaume-Uni », *Revue Politique Européenne*, 2006/3, n°20.

LANDOUR Julie, 2019, « Femmes entrepreneures : les enseignements d'une enquête sur les « Mompreneurs » », entretien accordé à Anne Châteauneuf-Maldès pour SES-ENS, septembre 2019

LANDOUR Julie, 2019, « L'indépendance favorise-t-elle l'articulation travail / famille ? », *Connaissance de l'emploi*, n°147, 4 pages du Centre de l'emploi et du travail, CEET / CNAM

LE BOETTE Isabelle, 2019, « Les indépendants : le rebond amorcé dans les années 2000 se poursuit en 2016 », *Insee Première*, n°1768

LEFRESNE Florence, 2005, *Les mutations de l'emploi en France*. Paris, La Découverte

LEQUIEN Laurent, 2012, « Durée d'une interruption de carrière à la suite d'une naissance : impact sur les salaires, L'exemple de la réforme de l'APE », *Politiques sociales et familiales* n°108, CNAF, juin 2012,

LEWIS Jane, 1992, « Gender and the development of welfare regimes », *Journal of European Social Policy*

LIEBER Marylène, 2018, « Les femmes et le partage des espaces publics : pour la mixité », Synthèse, 13 novembre 2018, Terra Nova

LIEBER Marylène, 2008, « Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question », Paris, Presses de Sciences Po, 2008

Malakoff Humanis, 2020, Synthèse étude télétravail 2020, <https://newsroom.malakoffhumanis.com/assets/synthese-etude-teletravail-2020-2a13-63a59.html?lang=fr>

MARCHAND Olivier, MINNI Claude, 2019, « Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960 », *Revue Economie et Statistique*, n°510-511-512

MARCHAND Olivier, 2010, « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee première*, n°1312

MARUANI Margaret, MERON Monique, 2013, « Le travail des femmes dans la France du XXème siècle », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1, n°13

MARUANI Margaret, 2000, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte

MASSEY Doreen, 1994, « Space, Place, and Gender », Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994

MEDA Dominique, CETTE Gilbert, DROMEL Nicolas, Les pères, entre travail et familles [Les enseignements de quelques enquêtes], *Revue des politiques sociales et familiales*, Année 2004, vol. 76

MILIN Kévin, 2018, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses*, juin 2018, n°026

Ministère de l'Éducation nationale - Repères et références statistiques - Observatoire des inégalités

Ministère du travail, L'activité professionnelle des Français pendant le confinement, novembre 2020, <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/teletravail-resultats-d-une-etude-sur-l-activite-professionnelle-des-francais>

OCDE, Commission Européenne, 2017, « Note de politique sur l'entrepreneuriat féminin »

PETROVIC Céline, 2004, « Filles et garçons en éducation : les recherches récentes », *Carrefours de l'éducation*, 2004/1 (n° 17), p. 76-100

THELOT Claude, 1986, « Emploi et chômage : l'éclatement », *Economie et Statistique*, n°193-193, novembre-décembre 1986

TONDU-MELIQUE Florence, 2016, « L'entrepreneuriat : acte disruptif pour briser le plafond de verre ? », *Géoéconomie*, 2016/2, n°79

WOLMARK Cyril, 2016, « Le travail, absent du droit du travail ? », *Travailler*, volume 36, n°2